

**Mission d'appui technique des Nations Unies au Haut-Commissariat pour la réinsertion
des ex-combattants en vue de l'élaboration d'un programme de démobilisation,
désarmement et réinsertion (DDR) en République du Congo
Rapport**

Table des matières

A.	Introduction.....	1
B.	Contexte.....	2
1.	Contexte politique.....	2
2.	Contexte économique.....	3
3.	Contexte sécuritaire.....	4
C.	Analyse des processus DDR en République du Congo (1999-2009).....	5
D.	Propositions pour un nouveau processus DDR dans la République du Congo.....	8
1.	Prérequis pour un nouveau processus DDR.....	8
2.	L'approche des Nations Unies relative au DDR.....	9
3.	Défis et risques spécifiques associés au DDR.....	13
4.	Objectifs stratégiques.....	14
5.	Cadre institutionnel et juridique national du DDR.....	15
6.	Participants et bénéficiaires.....	17
7.	Partenaires.....	20
8.	Composantes.....	22
9.	Communication stratégique en appui au DDR.....	33
E.	Suivi et évaluation des programmes de DDR.....	34
F.	Financement et mécanisme de gestion des ressources du programme de DDR.....	35
G.	Conclusion et recommandations.....	35
H.	Annexes.....	38
1.	Termes de référence.....	38
2.	Agenda.....	42
3.	Interlocuteurs.....	44

A. Introduction

Un Accord de Cessez-le-feu et de Cessation des Hostilités a été signé à Kinkala (chef-lieu du département du Pool) le 23 décembre 2017 dernier, entre les délégués du Gouvernement et les représentants de M. Frédéric Bintsamou alias Révérend Pasteur Ntumi. Le désarmement, la démobilisation et réintégration (DDR) des ex-combattants Ninja Nsiloulou et le rétablissement des populations actuellement déplacées dans leurs localités d'origine occupent une place prépondérante dans cet Accord.

En effet, à la fin du mois de novembre, après des contacts préliminaires entre le Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants et le bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Congo, une requête de cette institution gouvernementale a été soumise au Coordonnateur résident du Système des Nations Unies (SNU), sollicitant l'appui à un processus de DDR des ex-combattants qui manifestaient leur volonté de cesser les combats.

Une tendance à la reddition de certains membres de la milice Ninja Nsiloulou est observée depuis le mois d'octobre 2017, suivant une indication donnée par le Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants. Pour faire face aux intentions de paix des parties, le Haut-Commissariat en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Ministère de la Défense Nationale, a mis sur pied un 'programme express de désarmement, démobilisation et réinsertion' au profit des miliciens Ninjas Nsiloulou. Cela comprend des initiatives de rachat d'armes et l'établissement des centres tels que celui en fonctionnement à Kinkala.

En réponse à la demande du Gouvernement de la République du Congo, une équipe d'experts du DDR de la Section DOMP / DDR, du PNUD /BPPS et de l'UNOCA a été déployée à Brazzaville du 22 janvier au 4 février 2018 pour une Mission d'appui technique en vue de l'élaboration d'un programme de DDR des ex-combattants Ninjas Nsiloulou élargi à d'autres initiatives visant la consolidation de la paix durable en République du Congo susceptibles d'être appuyés par le SNU et la communauté internationale. Dans ce contexte, il était nécessaire de comprendre si les conditions étaient remplies pour entamer un processus de DDR.

Pendant ces deux semaines, la mission s'est entretenue avec les autorités gouvernementales et d'autres institutions étatiques ainsi que la société civile et les potentiels partenaires techniques et financiers directement impliqués dans le DDR et la consolidation de la paix au Congo ou susceptible de l'être. Une descente de terrain à Kinkala a été réalisée pour rencontrer d'autres types d'acteurs clés tels que les autorités locales, les populations déplacées, les délégués des Ninjas Nsiloulou d'ores et déjà en cantonnement et la société civile. La mission a également étudié la documentation disponible sur ce sujet.

Ce rapport présente une analyse du contexte politique, économique et sécuritaire au Congo et l'évaluation des contraintes et les facteurs de succès du processus de DDR concernant les ex-combattants Ninjas Nsiloulou du conflit armé du Pool. Les éléments de ce rapport devraient guider la formulation d'un document de programme DDR conforme aux standards en la matière, incluant d'une part des mesures relatives à la réintégration des Ninjas Nsiloulou dans leur milieu d'origine et d'autre part les dispositions relatives à la consolidation de la paix durable dans le Pool et au niveau national. Finalement, ce rapport consolide les recommandations pour le bureau du

Coordonnateur résident du SNU et au Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants sur la stratégie d'opérationnalisation du programme DDR.

B. Contexte

La République du Congo connaît actuellement une situation de normalisation mais demeure fragile sur les plans politique, économique et sécuritaire. Le pays s'est engagé dans une dynamique de sortie du conflit armé avec une forte amélioration de la sécurité dans le département du Pool. Cette situation appelle le gouvernement, les parties au conflit, la société civile, le secteur privé et la communauté internationale à collaborer autour du relèvement et de la consolidation d'une paix véritable et durable.

De plus, il est important de souligner que le conflit armé dans le département du Pool a occasionné une situation humanitaire préoccupante. Une mission conjointe d'évaluation de la situation humanitaire des populations déplacées du Pool conduite au mois d'octobre 2017 a rapporté que le nombre des personnes affectées par la crise du Pool aurait atteint 158 717 personnes dont 107 828 déplacés dans le Pool. Les autres départements affectés par le déplacement sont la Bouenza, la Lékoumou, le Niari ainsi que Brazzaville et Pointe-Noire. Ces chiffres comprennent ceux des quatre localités non encore accessibles dans le Pool : Goma Tsé-tsé, Kindamba, Kimba et Vindza et une localité dans la Bouenza (Kingoué).

Les violations de droits humains autour du conflit ont été aussi révélées par des organisations de la société civile. Plusieurs cas de tortures, d'arrestations, de déportations ou de disparitions forcées sont signalés, y compris les arrestations des opposants politiques non suivis de procès. Une Commission Nationale de Droits de l'Homme est en place et pourrait être appuyée afin de mener à bien sa mission de promotion et protection des droits humains en République du Congo en collaboration avec la société civile, les médias, et les forces de sécurité et de la gendarmerie.

1. Contexte politique

Le contexte politique au Congo est marqué par le déficit du dialogue politique global et inclusif. Le dialogue national de Sibiti, voulu par le chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso en 2015, s'est poursuivi sans l'opposition. La coalition du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique (Frocad) voyait le dialogue national de Sibiti comme une manœuvre pour permettre au Président de se représenter aux élections. L'opposition a par la suite boycotté le référendum constitutionnel d'octobre 2015 ayant défini les nouvelles institutions de la République.

Les marches de protestation de leurs militants à Brazzaville et Pointe-Noire contre le référendum ont été réprimées par les forces de l'ordre ayant occasionné des morts et de nombreux blessés ainsi que de nombreuses arrestations. Sur le même registre, cette opposition dénonce l'élection présidentielle de mars 2016 jugée non crédible, en dépit de la confirmation des résultats par la Cour Constitutionnelle. L'opposition souhaite régler dans le cadre du dialogue global inclusif la question de la gouvernance électorale qu'elle juge non crédible.

L'opposition exige également un dialogue politique pour débattre de la question des violations des droits humains et de la faiblesse de l'Etat de droit. Elle dénonce la détention des hommes politiques qu'elle considère comme des prisonniers politiques, alors que pour le Gouvernement les intéressés sont poursuivis pour atteinte à la sûreté de l'Etat et pour détention illégale d'armes de guerre. Tous les acteurs, gouvernement et opposition reconnaissent la nécessité de dialoguer autour du règlement de la crise du Pool, mais aussi des aspects politiques absents des dispositions de l'Accord de Kinkala.

Il sied de préciser que la problématique du dialogue politique global et inclusif est réclamée par les différents courants de l'opposition congolaise. Un tel dialogue pourrait contribuer à renforcer la gouvernance démocratique et favoriser la consolidation de la paix durable, à l'instar du Forum de Réconciliation que le pouvoir actuel avait organisé en 1998 après la guerre civile de 1997. Quitte à en définir le cadre d'organisation, de sorte à ne pas rompre les nouveaux équilibres politiques.

2. Contexte économique

La République du Congo est dotée de ressources naturelles importantes – pétrole, minerais de fer, potasse, phosphates, bois. Axée principalement sur l'industrie pétrolière (environ 60% du PIB) et dans une moindre mesure sur le bois (5%) et l'agriculture (3%), l'économie congolaise reste très peu diversifiée. L'économie est donc largement dépendante de l'évolution des cours des matières premières. La chute de près de 60% du prix du baril de pétrole depuis mi-2014 et le ralentissement des capacités de sa production ont fortement contribué à la crise socio-économique et financière que traverse le pays continue. Cette crise a affaibli le pouvoir d'achat des ménages congolais et accentué les difficultés de trésorerie de l'Etat.

Les prévisions pour 2018 ne sont pas des très rassurantes. Le 27 décembre 2017, le Conseil des Ministres a adopté le budget de l'Etat de l'exercice 2018, arrêté à 1 603 milliards de FCFA (2,4 milliards d'euros) en recettes et 1 384 milliards de FCFA (2,1 milliards d'euros) en dépenses, soit une réduction de 7,6 % par rapport au budget 2017. Le projet de loi de finances 2018 prévoit de réaliser un excédent budgétaire atteignant 219 milliards de FCFA (334 millions d'euros), mais ajouté à un déficit de trésorerie de 778 milliards de FCFA (1,2 milliard d'euros) en 2018, qu'il envisage de financer à travers cet excédent budgétaire de 219 milliards de FCFA et un « apport des bailleurs de fonds internationaux » de 559 milliards de FCFA. Un taux de croissance de 0,7 % est prévu en 2018 (après 4,6% en 2017), grâce à un rebond du secteur pétrolier, et en particulier, l'entrée en production du champ de Moho Nord, dont Total est l'opérateur majoritaire.

Le Gouvernement a entamé des négociations avec le FMI en vue de conclure un programme d'appui budgétaire qui devrait permettre au pays d'améliorer sa situation financière. Le programme porte sur des mesures à court et à moyen terme qu'il convient de mettre en place afin de préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette congolaise. La discussion porte également sur les réformes structurelles qu'il conviendra d'opérer pour promouvoir une croissance soutenue et inclusive.

Le département du Pool est aussi riche en ressources naturelles. A l'exception de la forêt primaire de Bangou dans le district de Kindamba, la végétation est essentiellement constituée de savanes tantôt herbeuses, tantôt boisées. On note des forêts galerie le long des cours d'eau et dans la plupart

des fonds de vallées. L'hydrologie est composée d'un important réseau de rivières organisées essentiellement autour du fleuve Congo et du fleuve Niari. Lors de la construction de la route Brazzaville-Pointe Noire, les Chinois ont découvert d'énormes gisements de Coltan, minéral non reconnu dans la liste officielle des matières premières de la République du Congo jusqu'à présent.

3. Contexte sécuritaire

Le conflit a éclaté le 4 avril 2016 dans les quartiers sud de la capitale Brazzaville lors de la publication des résultats de l'élection présidentielle de mars 2016. Il s'est ensuite déplacé dans ce département du Pool où s'étaient retranchés les Ninja Nsiloulou poursuivis par les forces de l'ordre. Après plus de 20 mois d'affrontements sanglants et de pourparlers entre le gouvernement et les sages et notables originaires du département du Pool, ainsi que des échanges avec les représentants du Système des Nations Unies, un Accord de Cessez-le-feu et de Cessation des Hostilités a été signé à Kinkala (chef-lieu du département) le 23 décembre 2017, entre les représentants du Pasteur Ntumi et les délégués du Gouvernement. L'effet immédiat et automatique de l'accord est jusqu'à présent suivi d'effets positifs dont la cessation effective des affrontements.

La rencontre entre le président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso, et les sages et notables originaires du département Pool en octobre 2017 à Brazzaville a mené à des engagements réciproques améliorant la confiance : le Gouvernement devait ouvrir des couloirs humanitaires afin de faciliter la sortie des forêts des Ninjas du Pasteur Ntumi ; le Gouvernement proposait également le rachat aux miliciens de leurs armes. Dans la foulée, les partisans du Pasteur Ntumi incarcérés ont été libérés courant novembre 2017 et l'allègement des barrières sur les routes du Pool avait été ordonné par l'armée et le Chef d'Etat-major général a expressément demandé la levée complète des barrières et les troupes devraient cesser d'harcéler les commerçants.

Les « Ninjas » sont une milice créée en 1993 par l'ex Premier Ministre Bernard Kolélas contre l'ancien Président Lissouba. Les Ninjas ont ensuite rejoint la milice « Cocoyes » du Président Lissouba et l'armée lors de la guerre de 1997 face à la milice « Cobras » du Président Denis Sassou-Nguesso qui bénéficiait du soutien de l'Armée angolaise. En 1998, la milice Nsiloulou créée par le Pasteur Ntumi, prend le contrôle des Ninjas après la fuite en exil de feu Bernard Kolélas et combat le pouvoir du Président Sassou-Nguesso pendant la guerre civile qui a affecté quatre départements du sud : le Niari, la Bouenza, la Lékoumou et surtout le Pool (de 1998 à 1999). Le conflit oppose les forces gouvernementales et celles des proches de l'ancien Président Pascal Lissouba et l'ancien Premier Ministre Bernard Kolélas. Un accord de paix est signé en 1999 entre le gouvernement et tous les mouvements rebelles dont celui du Pasteur Ntumi.

De 2002 à 2003 la guerre reprend dans le Pool mais les trois autres départements du sud restent pacifiques et leurs leaders deviennent partisans du processus de paix et membres du Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants. Un nouvel accord de paix est signé en mars 2003 entre le Pasteur Ntumi et le gouvernement. En avril 2007, après la médiation de l'église conduite par l'Evêque de Kinkala, le Président nomme le Pasteur Ntumi comme « Délégué Général chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre », poste qu'il occupera effectivement à partir de décembre 2009. A ce jour, le nombre exact des éléments Ninjas Nsiloulou reste à déterminer.

Suite à la recrudescence de la violence en avril 2016, les populations du département du Pool ont une nouvelle fois été prises en étau entre la répression par les Forces Publiques et les violences armées des groupes Ninjas. Finalement, une grande partie des jeunes des localités concernées semble avoir rejoint le mouvement des Ninjas Nsiloulou du Pasteur Ntumi dans le maquis. Plusieurs d'entre eux ont joué un rôle de soutien plutôt que de participation au combat réel. En plus des éléments Ninja qui ne sont pas sous l'influence de Pasteur Ntumi, il pourrait également y avoir des auxiliaires – y compris de la capitale Brazzaville – qui auraient été mobilisés par les forces gouvernementales en appui aux opérations de reconnaissance et de combat dans le Pool, au même titre que lors de conflits antérieurs.

Un noyau d'environ 100 miliciens armés entourerait directement le Pasteur Ntumi. Jusqu'à 50 « écuries » composées de miliciens armés seraient déployées selon des cercles concentriques d'un rayon d'environ 15 kilomètres, chaque cercle étant disposé dans les quatre directions cardinales. Du personnel logistique non-armé serait aussi associé aux diverses écuries. La communication entre les cercles externes et le noyau du Pasteur Ntumi semble irrégulière. Certaines des « écuries » de la périphérie extérieure auraient été créées par des individus qui ont ensuite fait allégeance au Pasteur Ntumi. Selon ses propres dirigeants, ce dernier n'aurait jamais été activement engagé dans les activités de recrutement. Cependant, il y a des raisons de penser que certains éléments Ninja armés sont des éléments indépendants du Pasteur Ntumi. Ceci est évident car la zone d'action des Ninjas était trop vaste pour être sous la supervision directe du Pasteur Ntumi dépourvu de moyens de communication moderne depuis sa cachette.

Par ailleurs, un phénomène de criminalité des mineurs, désignés sous le vocable de « Bébés-noirs », sévit à Brazzaville et Pointe-Noire depuis déjà plusieurs années. Des actes d'agression physiques sur les populations sont imputés à ces bandes de mineurs, face auxquels les forces de l'ordre semblent impuissantes, malgré des exploits réalisés de temps en temps en arrêtant quelques-uns. Ces efforts des services de police qui ne permettent pas jusqu'ici de venir à bout de ce fléau d'un genre nouveau nuit sérieusement à la cohésion sociale.

C. Analyse des processus DDR en République du Congo (1999-2009)

L'analyse du contexte révèle que les violences dans le département du Pool ont éclaté encore une fois à la suite des contestations des résultats du processus électoral, cette fois lorsque le pays traversait une crise financière grave. Par conséquent, la gouvernance électorale apparaît comme un défi majeur pour la consolidation de la paix au Congo. Le processus de DDR, bien qu'au centre de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, ne peut prétendre résoudre la crise politique et financière qui s'étend dans le pays. Cependant, il ouvre des opportunités de dialogue pour la consolidation de la paix qui peuvent effectivement aboutir à une gouvernance démocratique et inclusive et au renforcement de la protection des droits humains.

Il est néanmoins nécessaire de procéder à une revue des initiatives de DDR ou bien de celles liées au DDR, appuyées par la communauté internationale au cours des dernières années et ayant pour but de renforcer la stabilité dans le pays. Le tableau ci-dessous récapitule les différents projets/programmes.

Tableau 1. Projets de DDR dans la République du Congo et projets étroitement liés au DDR en appui aux divers ministères et agences concernés		
Projet	Descriptif	Leçons apprises et/ou bonnes pratiques
Collecte d'armes et réintégration des ex-combattants 2000-2002, USD 4.5 million, PNUD/OIM, EU, Norvège, Suède, Congo	Collecte de 11 000 armes et appui à la réintégration économique de 8 000 ex-combattants, avec 2 610 micro-projets créés.	<ul style="list-style-type: none"> • Le programmes de désarmement ne devraient pas générer de nouveaux mouvements transfrontaliers d'armes. • La première source d'armes de petit calibre et d'armes légères demeure les stocks du gouvernement.
Projet d'urgence de la démobilisation et réinsertion 2002-2005, HCREC, IDA	Réinsertion de 9 000 ex-combattants ; 3 332 micro-projets par les ex-combattants accompagnés par une formation qualifiante ; 19 projets de réhabilitation des infrastructures.	<ul style="list-style-type: none"> • Démobilisation et réinsertion devraient être liées au désarmement. • Vérification du statut de combattant faussée (plusieurs cas de <i>double-dipping</i>). • Appui prévu aux communautés mais peu concrétisé Synergies nécessaires avec les autres programmes.
Réinsertion des ex-combattants 2005-2008, USD 17 millions, HCREC, Banque Mondiale/MDRP	Composante Réinsertion du PNDDR : appui à la réinsertion socio-économique de 19 000 ex-combattants des groupes armés, 6 000 des Forces Publiques ; paiement 'cash' directement aux ex-combattants, formation qualifiante et micro-projets, appui aux communautés, composante prévention de la violence.	<ul style="list-style-type: none"> • La formulation d'un programme national de démobilisation et réintégration en consultation avec toutes les parties prenantes. • Etablissement d'une structure avec capacité de planification, coordination, suivi et évaluation. • Base de données établie (système de gestion d'information). • Suivi et évaluation unifié0s. • Approche du DDR non harmonisée avec celle des Nations Unies.
Collecte d'armes pour le développement, 2004-2006, EU 2 millions PNUD, Union Européenne	Composante désarmement du PNDDR : 556 opérations de collecte d'armes concernant 2 020 ex-combattants Cobras, 1 308 armes ont été collectés, 626 555 munitions et 2 393 explosifs. 54 526 kits de travail individuels ont été délivrés.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de clarification formelle des liens programmatiques et opérationnels avec le PNDDR. • PNDDR a débuté en 2007, donc deux années entre le désarmement et la possibilité d'accéder à la réintégration du PNDDR. • Absence de la composante transversale. • Résultats mitigés dans le Pool en termes de collecte d'armes.
Action communautaire pour le relèvement et la réintégration des ex-combattants et jeunes à risque, 2005-2007, USD 1 million, PNUD/HSTF, Suède, Banque Mondiale	Appui à la génération de revenus pour 10 578 jeunes à risque, réhabilitation des infrastructures pour améliorer l'accès aux services publics de base dans le cadre du relèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'accompagnement trop court pour pérenniser les activités génératrices des revenus. • Nécessité des politiques efficaces de promotion des entreprises coopératives.

	communautaire en situation post-conflit.	<ul style="list-style-type: none"> • Les services ne devraient pas être gratuits (approche don) pour que le participant puisse effectivement s'approprier. • L'apport positif de la radio communautaire de Kinkala dans la pacification du Pool.
Collecte des armes légères pour le développement et la réintégration des ex-combattants (PCAD II) 2009-2011, USD 5.8 M, PNUD	Collecte de 1 447 armes, 6 538 explosifs et 139 181 munitions ; promotion des activités génératrices de revenu ; formation et renforcement des capacités pour lutter contre la prolifération d'armes.	<ul style="list-style-type: none"> • La communication et sensibilisation sont essentielles. • Le désarmement était déconnecté du processus de démobilisation (remise des armes par personnes interposées). • Approche genre et VIH/Sida nécessaire, mais absente. • Résultats mitigés dans le Pool en termes de collecte d'armes malgré la présence d'un point de collecte.
Réintégration socio-économique des femmes associées et affectés par le conflit (PRESJAR II) 2010-2011, USD 350 mil	PRESJAR II : 680 ex-combattants et 1 072 femmes associées avec les groupes armés et affectés par le conflit	<ul style="list-style-type: none"> • PRESJAR II a contribué à combler la lacune genre dans le processus de DDR au Congo ; il faudra bien intégrer la dimension genre et promotion de la femme depuis le début des interventions. • Début des premières initiatives interagences mais sans cadre programmatique. • Coordination insuffisante avec l'autre projet DDR du PNUD PCAD II et donc risque de doublon dans le Pool.
Consolidation de la paix, prévention des conflits et sécurité humaine Octobre 2012-2015, USD 4M, PNUD, FAO, OMS, UNICEF, FNUAP	Approche multisectorielle : amélioration de la sécurité communautaire : accès aux services de base, cohésion sociale, activités génératrices de revenus ; 8 500 ex-combattants/jeunes à risques, femmes associées aux groupes armés (48% femmes) et 111 500 bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Approche multisectorielle requiert une coordination solide et le séquençage cohérent des activités. • L'accès à la terre est limité même si seulement 3% des terres sont cultivés. • Importance de la dimension genre et promotion des femmes. Appropriation nationale plus accrue notamment à travers l'implication du Conseil Départemental du Pool dans le financement et le suivi des projets exécutés, le Président du Conseil départemental présidait le comité de sélection des projets.
Prévention de conflits/Prévention de la radicalisation de la Jeunesse Avril 2016-Mars 2017 USD 1.45M Japon et PNUD	Appui économique et social aux jeunes à risques ; 2 composantes : appui à l'entreprenariat (1 040 jeunes) et appui à la sensibilisation et l'éducation civique (7 085 jeunes) à Brazzaville et au Pool.	<ul style="list-style-type: none"> • Importance d'engager la société civile et le secteur privé. • Fonds de garantie pour faciliter l'accès au micro-crédit. • Utilisation de la radio citoyenne pour permettre la communication par et pour les jeunes.

Les leçons apprises des divers programmes de DDR sont multiples :

- Un DDR qui n'est pas conduit dans l'objectif du règlement politique des causes du conflit ne saurait avoir d'effets durables en termes de consolidation de la paix ;
- Il est primordial d'éviter la fragmentation des initiatives de DDR et des multiples projets et financements réalisés sans réelle coordination ;
- La formulation d'un programme national de désarmement, démobilisation et réintégration doit être faite en consultation avec toutes les parties prenantes ; ces trois composantes doivent être bien coordonnées afin de canaliser le maximum de ressources pour une réintégration durable ;
- Le désarmement, dans le cadre du DDR, fait initialement ne peut être que symbolique ; le plus important est d'adresser les causes « d'appel à l'utilisation des armes » et des donner de réelles opportunités de réintégration aux ex-combattants ;
- La non maîtrise des chiffres réalistes des ex-combattants pose un grand défi à la planification d'un programme de DDR ; il est important de procéder à l'enregistrement effectif et global dès le début du programme et d'avoir une base de données unifiée bien établie ;
- La non-réintégration d'un nombre important des ex-combattants véritables ainsi que la réintégration des non-combattants entravent la construction de confiance dans les initiatives de DDR : le système de vérification pour être fiable doit se faire au niveau communautaire ;
- Les femmes ayant participé aux conflits en tant que combattantes ou personnel associé doivent être reconnues par le DDR : des initiatives pour les impliquer et les faire participer sont nécessaires ;
- L'approche communautaire de la réintégration est préférable à la réintégration qui cible de façon exclusive les ex-combattants ou ex-combattantes. Les familles jouent un rôle important dans la réintégration durable.

D. Propositions pour un nouveau processus DDR dans la République du Congo

1. Prérequis pour un nouveau processus DDR

Le DDR est un processus dont la réussite dépend : i. De la volonté des parties prenantes de se démilitariser ; ii. Du niveau de confiance dans the processus de paix ; et iii. D'un minimum de sécurité pour que le processus puisse se dérouler. La volonté politique s'est exprimée dans le cas du conflit en République du Congo dans l'Accord de cessez-le-feu et cessation des hostilités dans le département du Pool du 23 décembre 2017 entre le Gouvernement et le Révérend Pasteur Ntumi. L'accord prévoit entre autres dispositions : « Le processus de démobilisation et réinsertion

professionnelle, sociale et économique des ex-combattants après le ramassage des armes ; et l'allègement progressif du dispositif militaire sous contrôle de la Commission ad hoc mixte-paritaire dans les zones du conflit. »

En effet, la mission a reconnu un niveau élevé de volonté politique au niveau national et départemental de procéder au DDR parmi les parties au conflit, les acteurs politiques, la société civile, les agences, programmes et fonds du Système des Nations Unies et les Ambassades en République du Congo. La confiance dans le processus de paix s'élargie avec la création de la Commission ad hoc mixte-paritaire pour veiller à la poursuite du processus de paix. Les travaux de cette Commission se sont déroulés du 17 au 20 janvier 2018. Ils ont été conclus par la formulation des recommandations et de l'adoption d'une feuille de route qui ont été déposés sur la table du Gouvernement pour approbation et suivi, comme souligné dans le Communiqué publié à cet effet. Le projet de budget de l'Etat récemment adopté par le Parlement prend en compte l'accompagnement du retour des populations dans le Pool.

La situation sécuritaire au Pool s'est fortement améliorée depuis la signature de l'Accord, avec la diminution, voire disparitions des incidents. La prise par le Gouvernement des mesures permettant au Révérend Pasteur Ntumi de récupérer tous ses droits et liberté contribuera-t-elle aussi à bâtir la confiance entre les parties. La volonté des miliciens de participer au DDR se montre aussi par la sortie graduelle de quelques groupes de la forêt, d'où ils ont été acheminés par les forces publiques au centre de Kinkala. La population victime du conflit veut le retour à la paix dans le département du Pool. Les familles commencent à regagner leurs villages.

2. L'approche des Nations Unies relative au DDR

L'approche des Nations Unies relative au DDR : i. exige une planification, une programmation et un financement conjoints et cohérents ; ii. Est axée sur les besoins des personnes impliquées dans le DDR ainsi que les communautés affectées ; iii. Assure des liens adéquats et appropriés avec les programmes complémentaires tels que le relèvement et le développement.

i. La planification intégrée du DDR et l'importance de l'identification des besoins ainsi que des capacités, et d'une base de données solides

Le processus de DDR doit être bien planifié afin de garantir son succès, la qualité des services aux participants et bénéficiaires et l'utilisation efficace des ressources mises à disposition par le contribuable ou les bailleurs de fonds. Ce genre de processus prenant place pendant la période post-conflit associe souvent des interventions de consolidation de la paix, de relèvement communautaire et de développement. De ce fait, il doit rassembler plusieurs acteurs nationaux et internationaux tels que la force publique, le gouvernement, les groupes armés, la société civile et la communauté internationale.

Ce positionnement particulier du DDR nécessite une approche intégrée impliquant bien plus qu'une simple coordination. Cette approche doit être bien ancrée dans l'identification conjointe des besoins et des capacités des parties prenantes, d'un cadre stratégique unique, plan unifié de mise en œuvre du DDR et des procédures opératoires communes à tous les acteurs et partenaires

de mise en œuvre, à tous les niveaux. Seule une telle approche peut éviter la fragmentation des initiatives qui a caractérisé les premiers programmes de DDR en République du Congo.

Les leçons du passé ont également mis en évidence l'importance d'établir une base de données informatisée axée sur un système d'identification, vérification et enregistrement dans le programme capable de distinguer les ex-combattants participant au programme des autres bénéficiaires.

ii. Un Processus du DDR axé sur les besoins des personnes : l'approche transversale

Les processus du DDR doivent accorder une attention primordiale aux personnes et communautés impliqués. Les principes de non-discrimination et du traitement juste et équitable doivent être respectés. Cela signifie que les individus ne doivent souffrir une discrimination en raison de leur sexe, âge, classe sociale, race, religion, nationalité, origine ethnique, opinion politique, ou d'autres caractéristiques ou associations personnelles. Les dispositions relatives au DDR inscrites dans les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité et 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité, entre autres résolutions doivent être prises en compte.

L'assistance apportée aux personnes devra être adaptée aux besoins spécifiques que les participants et bénéficiaires soient homme, femme, garçons, filles, porteur d'un handicap physique ou personnes atteintes d'une maladie chronique. La République du Congo a déjà de l'expérience dans la mise en place de programmes suivant une approche transversale. Les leçons apprises de projets pilotes doivent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme DDR pour les groupes du Pasteur Ntumi.

iii. L'articulation entre le DDR et les autres programmes

Les approches restrictives de DDR dans le passé se sont montrées infructueuses. La planification de DDR en République du Congo doit être faite en articulation avec la réponse humanitaire, les programmes de retour des déplacés, de relèvement communautaire, et de réhabilitation des infrastructures du département du Pool à plus grande échelle. Le DDR devra être intégré dans le plan de développement du Département du Pool. Il est impérieux que le département du Pool soit soutenu dans l'élaboration de son plan de développement local qui intégrera les questions de développement, de relèvement précoce et de DDR. Le Gouvernement élabore actuellement un nouveau plan national de développement (PND II), qui sera l'outil de référence pour une orientation de son action des cinq prochaines années (2018-2022).

Articulations dans le département du Pool	Synergies	Opportunités
	Projet de filet de sécurité alimentaire (Ministère d'Action Sociale, PAM et CARITAS).	<ul style="list-style-type: none"> • Réinsertion par des transferts monétaires sur les cartes électroniques SCOPE pour les achats. Permet de connaître la localisation géographique des ex-

Réponse humanitaire		<p>combattants/participants au programme de DDR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivres dans les cadres de HIMO, réhabilitation des infrastructures scolaires, centres de santé, habitation.
	Projet de trauma counseling et prise en charge médicale des femmes victimes de violences sexuelles, VIH/Sida (Min de l'Action Sociale, FNUAP, UNICEF, MEDECINS D'AFRIQUE).	<ul style="list-style-type: none"> • Trauma counseling des ex-combattants/participants du programme et victimes. • Information, dépistage VIH/Sida pour les ex-combattants/participants du DDR. • Assistance médicale des femmes XC et associées victimes de violences sexuelles.
Retour des déplacés et relèvement	Appui au retour de déplacés internes (HCR, PAM).	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunité d'un double ciblage en partenariat avec l'appui prévu aux déplacés.
	Restauration de l'autorité de l'Etat, de la cohésion sociale et des services sociaux de base dans les localités affectées.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, justice transitionnelle et dialogue communautaire. • Redéploiement de l'administration publique. • Réhabilitation de l'offre des services sociaux de base.
	Relèvement des économies locales.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des moyens de subsistance des populations par des revenus rapide (<i>cash for work</i>) au profit des retournées, de résidents et aussi des déplacés non retournés. • Appui aux initiatives économiques telles que les activités génératrices de revenus. • Réhabilitation de l'habitat rural.
Préventions des conflits	Projet sur la prévention des conflits et radicalisation des jeunes (Min de la Jeunesse et de l'Education, PNUD, Forum de Jeunes Entreprises).	<ul style="list-style-type: none"> • Volet éducation civique peut être adapté pour les XC/participants du DDR. • Promotion de l'auto-emploi et l'entreprenariat juvénile.
Programmes liés au Plan national de développement	Projet agroforesterie communautaire et de bois énergie dans le département du Pool pour gestion des ressources naturelles. Fonds Vert du Climat, CAFI – Initiative de la forêt de l'Afrique centrale, Programme d'investissement forestier (PIF).	<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration 'verte' : perspective du financement carbone pour les projets d'agriculture.
	PIF – <i>Dedicated Grant Mechanism</i> - Congo (Accès	<ul style="list-style-type: none"> • Réintégration 'verte' : création d'emplois et coopératives de

	des peuples autochtones au financement climatique y compris dans le Pool) REDD+.	production liées à gestion durable des écosystèmes forestiers.
--	----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

La réponse humanitaire suite au conflit dans le département du Pool

Le 18 juillet 2017, avec l'appui du Système des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires, le gouvernement de la République du Congo a lancé un plan de réponse humanitaire assorti d'un appel de fonds pour assister 138 000 personnes en détresse dans le département du Pool parmi lesquelles, les déplacés, les personnes résidentes et les familles d'accueil. Les besoins humanitaires étaient estimés à 23 700 000 USD pour couvrir neuf secteurs. Les mécanismes de coordination stratégique, technique et opérationnelle ont été mis en place. L'action humanitaire est ainsi conduite au travers des neufs groupes sectoriels de la nutrition, la sécurité alimentaire, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, la santé, la protection, les abris et les articles non alimentaires, l'éducation, le relèvement précoce et la coordination et les services d'appui. Au 31 décembre 2017 le plan de réponse avait déjà reçu un total de financements de 13 524 093 USD soit 57,7% de la réponse.

Les plans de développement dans le département du Pool

Après les troubles sociopolitiques de la dernière décennie, le Congo et singulièrement le Pool, avaient renoué avec la Paix à partir de 2009. Le Conseil Départemental du Pool, entendant profiter de ce climat favorable, avait élaboré, sur l'initiative du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation avec l'appui du programme de Nations Unies pour Développement (PNUD), un Plan de développement local (PDL) pour servir de cadre de référence au financement des projets de développement du département.

Tirant parti des potentialités naturelles, géographiques et humaines et des atouts du département et sur la base d'un diagnostic sectoriel et thématique mené de façon approfondie des problèmes qui freinaient le développement de ce département, le dernier PDL du Pool formulé pour la période 2009-2013 reposait sur huit (8) axes stratégiques sous-tendus par des actions diverses, reliées entre elles.

- 1 : Promotion de la croissance, à travers la promotion et le soutien à l'agriculture et l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'artisanat, et le tourisme.
- 2 : Développement des infrastructures de base, à travers les infrastructures routières et de transport, les infrastructures de communication, du commerce et celles de l'énergie électrique.
- 3 : Accès aux services sociaux de base, ciblant l'enseignement primaire, secondaire et l'alphabétisation, l'enseignement technique et professionnel, la santé, l'eau et l'assainissement, le foncier, l'habitat, la jeunesse et sport, la culture et les arts.
- 4 : Emploi et protection sociale, centré sur l'emploi, la protection sociale.
- 5 : Lutte contre le VIH/SIDA.
- 6 : Egalité des sexes et autonomisation de la femme.
- 7 : Gestion durable de l'environnement.
- 8 : Gouvernance locale, avec comme composante la gouvernance administrative et judiciaire et la gouvernance économique et financière.

Seul le plan de développement départemental est possible en raison du manque de capacités organisationnelles au niveau des sous-préfectures. Le plan de développement du département du Pool devra être formulé à travers le Conseil Départemental et au niveau des sous-préfectures il faut s'appuyer sur les conseillers départementaux issus de chaque sous-préfecture.

3. Défis et risques spécifiques associés au DDR

Il y a plusieurs risques qui ont été identifiés concernant le lancement d'un nouveau processus de DDR en République du Congo qui devra être atténué :

- Une détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire dans le site de Kinkala ce qui causerait de sérieux dommages à la réputation d'un nouveau processus de DDR et le mettrait en péril, même avant toute étape de mise en œuvre. En même temps, si la situation dans le camp de transit de Kinkala est bien gérée, elle pourrait servir de pilote et de départ positif au processus formel de DDR ;
- Même si la situation dans le camp de transit de Kinkala est bien gérée par le gouvernement, il y a un besoin d'harmonisation entre les initiatives relatives au DDR déjà en cours et le futur programme de DDR en étroite collaboration avec le Pasteur Ntumi et ses représentants ;
- Une non-approbation de la feuille de route de la Commission ad hoc mixte-paritaire par le Gouvernement ou le Chef de l'Etat ou bien encore l'absence d'un nouveau cadre juridique après une approbation en suspens réduira les chances de mise en œuvre d'un nouveau processus DDR crédible ;
- Les litiges politiques non résolus des élections et les prochaines élections présidentielles dans seulement trois ans représentent un risque potentiel d'instabilité et d'échec du DDR ;
- L'absence d'une coordination institutionnelle est un risque sérieux et pourrait entraîner la fragmentation des initiatives de DDR ainsi qu'une porosité d'interface entre le DDR et le relèvement, le retour des personnes déplacées et le développement ;
- Le "poids du passé" résultant des expériences de DDR constitue également un risque. Toutes les leçons importantes doivent être tirées de ces processus et il est nécessaire de rompre avec la perpétuation de mauvaises pratiques des processus DDR antérieurs ;
- La complexité et la fluidité du phénomène Ninja Nsiloulou ont besoin d'être complètement analysées ;
- La non-implication de représentants du Pasteur Ntumi dans une structure telle que le HCREC en charge du désarmement et démobilisation des ex-combattants Nsiloulou augurerait d'un manque de crédibilité et de transparence qui seraient nuisibles au DDR ;
- Un manque de soutien financier par le Gouvernement et la communauté international pourrait aussi rendre un nouveau programme DDR impossible.

4. Objectifs stratégiques

i. Objectif général

L'objectif général du Plan de DDR est de contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité dans la région de Pool de la République du Congo, et permettre le retour des populations déplacées et le relèvement communautaire dans les zones affectées par le conflit.

ii. Objectifs spécifiques.

- Désarmer les Ninja Nsiloulou et tous les autres groupes armés ayant participé au conflit dans le département de Pool.
- Veiller à la destruction de toutes les armes récupérées des groupes armés.
- Démobiliser tous les éléments Ninja Nsiloulou ainsi que les groupes armés ayant participé au conflit dans le département du Pool.
- Organiser une réintégration durable de tous les éléments démobilisés dans le cadre de l'Accord.

iii. Principes stratégiques du Plan DDR pour le département du Pool

Les principes ci-après orienteront la préparation et l'exécution du DDR :

- Le plan du DDR spécifique pour la région de Pool concerne les Ninjas Nsiloulou et tous les autres groupes armés identifiés ayant participé au conflit dans la région de Pool.
- Le désarmement des Ninja Nsiloulou et tous les autres éléments des groupes armés se réalisera sans condition ; elle concerne toutes les catégories d'armes : armes légères, armes de petit calibre, armes lourdes, munitions, etc.
- Toutes les armes récupérées seront systématiquement détruites par l'état, après identification et documentation.
- Pour une gestion optimale des données, tous les ex-combattants participant au programme feront l'objet d'une identification biométrique confidentielle.
- Nécessité d'une réintégration communautaire pour appuyer l'installation socio-économique des personnes démobilisées et le relèvement des communautés d'accueil.
- Durabilité des résultats de la réintégration socioéconomique : aspects transversaux tel que la prise en compte des besoins particuliers des femmes, enfants, mutilés de guerre, ainsi que l'accompagnement des participants sur le long terme.

5. Cadre institutionnel et juridique national du DDR

i. Coordination

Dans tous les contextes, les institutions nationales jouent un rôle central pour garantir le succès et la durabilité des programmes de DDR. Leurs structures et leurs fonctions varient selon la nature du programme de DDR et du contexte institutionnel et politique dans lequel ils sont conçus. À la suite de l'engagement pris par les parties au conflit d'instaurer un cadre institutionnel pour le DDR dans un accord de paix, les institutions nationales de DDR sont habituellement créées par une loi nationale, un arrêté ou un décret présidentiel. Le programme national de DDR lui-même devrait être approuvé formellement ou adopté par une loi, un décret présidentiel ou un arrêté.

Ces institutions devraient refléter les dimensions économiques, sociales et sécuritaires du processus de DDR en question par l'inclusion d'une large représentation provenant des divers ministères, d'organisations de la société civile et du secteur privé. De plus, les institutions nationales sont habituellement conçues à trois niveaux distincts :

- *Le niveau stratégique/politique*, à travers une commission nationale de DDR (CNDDR) ;
- *Le niveau technique/de planification*, par la création d'un organisme national de coordination et de planification technique ; et
- *Le niveau opérationnel/de mise en œuvre*, à travers les partenaires d'exécution et d'encadrement.

En République de Congo, le niveau stratégique/politique se manifeste par la Commission de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants (CONADER), créée le 21 janvier 2003 par le décret présidentiel n° 2003-2. Cependant, cette commission est actuellement inactive et n'a été convoquée qu'une seule fois. Le niveau technique/de planification est reflété dans le Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants, créé par le décret présidentiel n° 2001-427 du 10 août 2001. Le Haut-Commissariat a été agrandi et son mandat a été élargi par le décret présidentiel n° 2013-229 du 7 juin 2013, son Haut-Commissaire recevant les prérogatives d'un ministre. Il faudrait considérer l'adoption d'une nouvelle dénomination axée sur la réintégration pour marquer une nouvelle phase institutionnelle et s'aligner aux objectifs de réintégration plus durables suivant les standards internationaux.

Afin de réaliser un nouveau programme DDR au Congo, il est nécessaire de revitaliser la CONADER et d'améliorer sa coordination avec le Haut-Commissariat. Il conviendrait également de désigner des représentants du Pasteur Ntumi dans les deux institutions. Les efforts nationaux et internationaux en faveur du DDR en République du Congo devraient se concentrer sur la mise en place d'un mécanisme de mise en œuvre efficace pour consolider les efforts des divers acteurs nationaux et internationaux sur le niveau opérationnel, y compris à travers une division claire du travail.

Le Haut-Commissariat devrait aussi ouvrir un bureau à Kinkala afin de travailler en étroite collaboration avec les autorités départementales et les partenaires locaux pour mieux suivre le DDR au niveau opérationnel et améliorer l'efficacité des interventions. Le niveau opérationnel

devrait se mettre en place en collaboration avec des partenaires d'exécution crédibles, sélectionnés et formés spécialement pour entreprendre les activités de DDR.

ii. Institutions et législations supplémentaires

En plus des institutions et des lois identifiées ci-dessus lors de processus DDR antérieurs en République du Congo, le cadre institutionnel d'un nouveau processus de DDR sera centré sur l'Accord de Kinkala. Sur la base de cet Accord, une Commission ad hoc mixte-paritaire a été créée, composée de 17 représentants du Gouvernement et de 17 représentants de Pasteur Ntumi. Lors des négociations menées sous les auspices du Ministère de l'intérieur du 17 au 20 janvier 2018, le ramassage des armes et la démobilisation, ainsi que l'insertion et la réinsertion des ex-combattants ont figuré parmi les thèmes clés de l'agenda. En ce qui concerne le ramassage des armes, il a été convenu « qu'il est essentiel de recenser et d'identifier en amont les anciens combattants, afin d'éviter toute intrusion ». En outre, « La commission considère que les actions relatives devraient se matérialiser par la création des centres locaux de démobilisation dans lesquels les anciens combattants peuvent s'identifier et s'enregistrer ».

Le cadre global du processus de DDR inclus dans les accords devrait comporter les mandats et les principes de base, l'approche stratégique, les mécanismes institutionnels, les délais et les critères d'éligibilité. En plus des dispositions de l'Accord, les autorités nationales devraient élaborer des instruments juridiques qui établissent un cadre juridique pertinent pour le DDR. La protection juridique des ex-combattants doit être traduite par la levée du mandat d'arrêt et/ou abandon de poursuites judiciaires relatives à la rébellion pour ceux qui ont été affiliés aux groupes armés et acceptent de participer au programme de DDR.

Au moment de la rédaction de ce rapport, une feuille de route décrivant plus en détail les prochaines étapes convenues par la Commission ad hoc mixte-paritaire a été soumise au Gouvernement pour approbation, mais n'est pas susceptible d'être pris en compte pour cette mission d'évaluation technique. Une fois que la feuille de route est adoptée par le gouvernement et le chef d'état, il sera donc nécessaire d'évaluer s'il est utile d'affiner ou d'adapter davantage le cadre institutionnel et juridique existant du DDR en République du Congo.

iii. Renforcement des capacités

Ce qui est certain, c'est que les acteurs congolais concernés, tant au niveau stratégique, technique et opérationnel, bénéficieraient du soutien au renforcement des capacités fournis par des acteurs internationaux. Ces cours prendraient la forme de formations, d'ateliers ou de programmes de mentorat pour le personnel local du SNU et du Haut-Commissariat à la réinsertion pour relayer la formation au niveau des intervenants. Il serait crucial que les initiatives de renforcement des capacités comprennent également des représentants du Pasteur Ntumi. De telles initiatives devraient être complétées par des mécanismes de partage des expériences entre le gouvernement congolais et d'autres gouvernements de la région ou au-delà qui auraient une grande expérience dans la mise en œuvre des programmes de DDR.

6. Participants et bénéficiaires

Les Normes Intégrées de DDR (IDDRS) font la distinction entre participants et bénéficiaires. Les participants sont ceux qui reçoivent une assistance directe par le biais du processus de DDR, notamment les combattants hommes et femmes, les membres associés aux groupes armés, en particulier les femmes et les enfants, les handicapés et d'autres personnes remplissant les critères d'éligibilité pour accéder au programme tels que jeunes à risque dans le cadre de la réintégration communautaire. Des estimations pourraient varier entre 2 500 et 10 000 selon les critères d'éligibilité plus au moins stricts qui seront effectivement retenus.

Les bénéficiaires sont des individus ou groupes qui bénéficient indirectement du programme de DDR. Il s'agit des communautés dans lesquelles se réinstallent les participants du programme et qui bénéficient, par exemple, des travaux de réhabilitation des infrastructures réalisés par les participants du programme, les organisations de la société civile dotés de moyens pour contribuer au processus, les entreprises bénéficient des subsides pour employer des participants du programme. Ils bénéficieront entre autres de la stabilisation et de la sécurité accrues dans le département du Pool.

i. Participants

La définition des participants au nouveau processus de DDR en République du Congo sera l'une des tâches les plus difficiles. Outre le fait que l'accord de Kinkala est officiellement signé entre les représentants du Gouvernement et du Pasteur Ntumi en tant qu'individu sans référence à aucun mouvement armé, cela est principalement dû à la nature multiforme et quelque peu fragmentée du mouvement Ninja Nsiloulou soi-disant sous le contrôle du Pasteur. Alors que de grandes parties du Ninja Nsiloulou semblent effectivement suivre la direction du pasteur Ntumi, le mouvement est caractérisé par une structure de direction décentralisée de caractère autodéfense locale.

Ces éléments sous l'influence de Pasteur Ntumi relèvent également de différentes catégories. Certains éléments ont rejoint la lutte armée sous l'égide de Pasteur Ntumi à la fin des années 1990. Certains d'entre eux pourraient même avoir été membres des Ninja, créés à l'origine par Bernard Kolélas après sa perte aux élections démocratiques en 1992. Alors que cette « première génération » eut été ciblée par les premiers processus de DDR, notamment le PNDDR lancé en 2008, il apparaît que les grandes parties n'ont pas achevé la phase de réintégration pour des raisons budgétaires. Pasteur Ntumi et ses représentants affirment que sur les 14 000 Ninja Nsiloulou identifiés lors du PNDDR, seulement 5 000 avaient été autorisés à accéder au programme, dont seulement 250 ont fini par être intégrés à la Force Publique alors que les autres attendaient leur réintégration en vain.

ii. Critères d'éligibilité

Il sera essentiel que les représentants du gouvernement et du Pasteur Ntumi s'appuient sur l'Accord de Kinkala du 23 décembre 2017 ainsi que sur les négociations au sein de la Commission ad hoc mixte-paritaire, afin de définir - d'une manière conjointe - des critères d'éligibilité transparents, faciles à comprendre et univoques au moment de la conception et de planification du DDR.

Comme prévus par les IDDRS, plusieurs éléments importants doivent être pris en compte, au moment de définir les critères de sélection des candidats pour le nouveau programme de DDR en République du Congo : i) l'équilibre entre la sécurité et l'équité : tandis que les programmes de DDR devraient faire de l'amélioration des conditions de sécurité un axe prioritaire, en assistant les personnes qui menacent le plus la paix, ils devraient également s'efforcer de traiter de manière non discriminatoire, juste et équitable tous les candidats issus des Ninja Nsiloulou, notamment les femmes, les enfants et les handicapés ; ii) les chiffres de la planification : pour des questions de planification, une estimation réaliste des effectifs des Ninja Nsiloulou devrait être menée dans le cadre du programme de DDR.

Les estimations des ex-combattants à cibler via le nouveau processus illustrent cette complexité. Alors que le gouvernement estime le Ninja Nsiloulou à environ 5 000 à 8 000 éléments, les représentants de Pasteur Ntumi affirment que le Ninja Nsiloulou compte actuellement 16 000 éléments dont 14 000 identifiés lors du dernier processus de DDR et 2 000 ayant rejoint durant la période du récent conflit de 2016 à 2017 ; iii) la logistique et l'impact financier : la répercussion des coûts de critères inclusifs d'éligibilité sur l'ensemble du programme devrait être évaluée. Divers scénarios devraient également être envisagés avant qu'une décision définitive ne soit prise ; iv) La détention d'armes et/ou de munitions : la participation à un programme de DDR ne devrait pas dépendre du fait que les personnes détiennent des armes et/ou des munitions car les participants peuvent être des individus ayant assuré un soutien en tant que non-combattants.

Dans ce contexte, les critères d'éligibilité basés sur l'Accord de cessez-le-feu entre les parties pourraient être :

1. Avoir été affilié dans un groupe armé avant la signature de l'Accord de cessez-le-feu ; et
2. Avoir effectivement participé au conflit dans le département du Pool qui a pris place entre Avril 2016 et le 23 décembre 2017 ; ou
3. Avoir contribué de manière régulière à l'effort des groupes armés en tant que personnel d'appui logistique ou autres pendant cette période.

Une question importante est celle de l'éligibilité potentielle des ex-combattants qui ont déjà été inclus dans la base de données du PNDDR mais qui n'ont pas pu bénéficier des appuis à la réinsertion du programme précédent. Il faut éviter que les miliciens éligibles au nouveau programme qui se sentaient déjà marginalisés dans le PNDDR soient exclus une fois de plus.

Il faudrait également enquêter sur la réintégration des auxiliaires de l'armée et la police.

iii. Sélection et vérification

Le gouvernement et les représentants du Pasteur Ntumi doivent également développer une procédure de sélection de manière conjointe. Le processus de sélection est le seul moyen de s'assurer que seuls les individus qui répondent aux critères d'éligibilité préalablement définis seront inscrits aux programmes de DDR et recevront une aide spécifique à ce propos. D'une part, il est important d'empêcher les non-combattants, les délinquants ou les civils détenant des armes

de manière illégale de participer au programme, sous de faux prétextes, car cela pourrait discréditer le processus de DDR. D'autre part, il faudrait créer des conditions pour la réception des armes détenues illégalement rendues par les civils et explorer la création d'un programme de collecte d'armes civiles en parallèle.

D'autre part, il est essentiel de s'assurer que les femmes, les enfants ou les handicapés Ninja Nsiloulou participent au programme de DDR et soient présents pendant la phase de sélection. Le processus de sélection devrait également être conçu afin d'empêcher les combattants de « cumuler » des avantages en s'enregistrant plus d'une fois. Le gouvernement et les Ninja Nsiloulou du Pasteur Ntumi devraient établir des points de contact conjoints dans les différents districts de la région du Pool afin de mener à bien cette tâche.

Les candidats au DDR devraient participer à des contre-interrogatoires détaillés sur leurs connaissances du mouvement Ninja Nsiloulou. Les combattants qui revendiquent leur participation active à des combats devraient passer un test sur les procédures d'utilisation des armes. Ce processus de sélection permettra également d'identifier des potentiels combattants étrangers, notamment de la République démocratique du Congo voisine, qui devraient être rapatriés.

Par contre, la vérification finale pour accéder aux appuis de la réintégration devrait se faire au niveau communautaire par un comité composé du chef du quartier ou village, le chef religieux et un autre représentant de la société civile (travailleurs sociaux, membres fiables des communautés tels que les membres des groupes de femmes pour la paix, les organisations religieuses ou des organisations non-gouvernementales bien implantées) qui connaissent bien l'environnement. Concernant la méthodologie, certaines méthodes peuvent compléter l'enregistrement biométrique obligatoire de l'ensemble des éléments.

iv. Eléments armées inéligibles

Compte tenu de la complexité du mouvement Ninja Nsiloulou, il se peut qu'il y ait un certain nombre d'éléments armés qui ne soient pas éligibles au processus classique de DDR en raison de leur profil individuel ou du fait qu'ils ne soient pas considérés loyaux au Pasteur Ntumi et donc aux parties signataires de l'Accord de Kinkala.

Il serait donc nécessaire de mettre en place un dispositif pour dissoudre les groupes armés hors des processus politiques ou des mécanismes institutionnels et officiels du DDR. Bien que ces éléments ne soient pas considérés comme des participants, le programme de DDR devrait être conçu de manière à permettre à ces éléments de rejoindre le processus - au moins en tant que bénéficiaires du DDR - à un stade ultérieur afin d'éviter l'apparition de potentiels perturbateurs.

v. Bénéficiaires

Le processus conjoint d'identification des besoins et des capacités mettra en évidence les villages et quartiers de retour des démobilisés bénéficiaires du programme DDR, les autorités locales impliquées, la société civile et les ONG et compagnies du secteur privé qui pourront en bénéficier. Les districts touchés par le conflit sont Goma Tsé Tsé, Kinkala, Kindamba, Kimba, Mayama,

Mindouli, Mbandza-Ndounga et Vinza. La dernière mission d'évaluation conjointe Gouvernement/SNU réalisée en octobre 2017 a estimé à 158 717 le nombre de personnes affectées dans les localités accessibles du Pool. A ceci il faudra ajouter les données des localités qui ne sont pas encore accessibles dans le Pool (districts de Goma Tsé-tsé, Kindamba, Kimba et Vinza). La présentation désagrégée de cette population déplacée et/ou dans le besoin indique 68 989 femmes déplacées, 38 839 hommes déplacés, 25 889 personnes tous sexes dans des familles d'accueil et 25 000 personnes résidentes.

7. Partenaires

Le programme de DDR ne peut pas être planifié ni mis en œuvre sans la participation des principaux acteurs et des principales parties prenantes au niveau national et international. Constituant un processus impliquant de multiples parties prenantes, le DDR requiert la création de mécanismes de partage d'information, de consultation, de coordination et de partenariat permettant de rassembler les principaux acteurs et les principales parties prenantes.

vi. Gouvernement

La responsabilité du processus de DDR incombe aux acteurs et aux parties prenantes nationaux à tous les niveaux -national, départemental, districtal et villageois. Ceux-ci comprennent le gouvernement ainsi que la CONADER et le Haut-Commissariat, le CNR / Ninja Nsiloulou (bien que le statut du parti CNR du Pasteur Ntumi actuellement interdit doit être clarifié), d'autres partis politiques, les forces publiques, la société civile et d'autres éléments armés, ainsi que les médias. Ils devraient jouer un rôle essentiel dans la formulation du programme de DDR ainsi que dans sa mise-en-place. Nous jugeons que le gouvernement pourra prendre la responsabilité directe pour la mise en place des composantes du désarmement et démobilisation avec l'appui technique de Nations Unies.

vii. Nations Unies

Les Nations Unies reconnaissent qu'une appropriation nationale globale, légitime et efficace du processus de DDR est importante pour la mise en œuvre réussie des processus de désarmement et gestions des armes et munitions, la démobilisation et réinsertion, et qu'elle est vitale pour une réintégration communautaire durable. Les Nations Unies devraient encourager et soutenir, le cas échéant, une appropriation nationale étendue, légitime et efficace pendant toutes les phases du programme de DDR.

En République du Congo, le Coordonnateur Résident (CR) assume la responsabilité générale de la coordination du DDR au sein du système des Nations Unies. Le CR joue aussi un rôle clé quant à la mobilisation des ressources. Sur le plan stratégique, il sera appuyé par le Représentant Spécial du Secrétaire général (RSSG) pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA). L'expertise sur le DDR et les programmes communautaire connexes au niveau technique et de planification peuvent être fournis sur demande par la Section DDR du Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Siège. Cela peut également inclure la

facilitation de déploiements temporaires ou permanents d'experts DDR provenant d'autres opérations de paix.

Même si le CR ne peut pas capitaliser sur le mécanisme d'une opération de paix entière des Nations Unies, il existe diverses sources de soutien technique et opérationnel supplémentaire pour des éléments spécifiques d'un processus du DDR auquel il peut accéder. En ce qui concerne le désarmement, les parties nationales et le Coordonnateur Résident peuvent envisager de demander l'aide du Service de l'Action Antimines des Nations Unies (UNMAS) ou du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) à Lomé, au Togo.

L'appui à la démobilisation et à la réinsertion pourrait être accordé par la Section DDR du DOMP ainsi que le PNUD, y compris les activités de réduction de la violence communautaire (CVR) et en soutien à l'intégration des anciens combattants dans les services nationaux en uniforme. L'expertise sur la réinsertion et la réintégration, notamment communautaire, existe au sein des structures globales du PNUD et est en partie d'ores et déjà disponible au sein des organismes spécialisés, des programmes et des fonds des Nations Unies, dirigée par le CR lui-même.

viii. Banque Mondiale

La Banque mondiale propose un certain nombre de mécanismes de financement parmi lesquels l'Association internationale de développement (IDA) qui consent des prêts, des crédits et des allocations post-conflit. De plus, la Banque mondiale gère les fonds en fidéicommiss de donateurs multiples. La Banque mondiale peut également accorder un soutien technique à différents aspects des programmes de DDR. Dans le cas spécifique de la République du Congo, il serait important de tirer parti de l'expérience et des leçons apprises recueillies par la Banque mondiale au cours du programme du PNDDR dans le cadre du *Multi-Country Demobilization and Reintegration Program* (MDRP).

ix. Bailleurs de fonds et grandes sociétés internationales

Les États membres des Nations Unies et partenaires bilatéraux doivent agir en qualité de garants et de défenseurs du processus politique et de bailleurs de fonds dans le cadre des programmes de consolidation de la paix et de relèvement au Pool, y compris le processus DDR qui est au cœur de l'Accord de Kinkala. Du fait que le soutien des Nations Unies au processus de DDR envisagé ne pourra provenir du budget d'une opération de maintien de la paix ou de celui d'une mission politique spéciale, le soutien financier des donateurs sera d'autant plus crucial pour le succès du processus de DDR en République du Congo.

Dans ce contexte, le rôle potentiel des grandes sociétés – surtout dans le secteur pétrolier – devrait être défini au moment de la conception des programmes de DDR. Compte tenu de l'impact négatif que la crise du Pool aura eu sur le secteur pétrolier, il pourrait y avoir un intérêt spécifique parmi les entreprises à soutenir le processus de DDR comme élément clé dans la résolution de la crise dans le Pool. Même si un soutien n'est pas directement fourni aux activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration en tant que telles, les grandes sociétés internationales peuvent soutenir des programmes économiques ou de création d'emplois et sponsoriser des

campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que des initiatives spécifiques comme des projets communautaires au sein du programme de DDR.

x. **ONG internationales et nationales**

En République du Congo, la plupart des ONG internationales entreprennent des activités d'ordre humanitaires et de développement et pourraient devenir d'importants partenaires lors de la phase de mise en œuvre d'un nouveau processus DDR. Une bonne coordination est indispensable pour garantir une collaboration efficace et éviter les redondances en matière d'aides internationales destinées à soutenir le DDR. Les ONG nationales devraient être considérées comme parties prenantes pendant l'élaboration des politiques et pendant les phases de planification du programme de DDR, et devraient être consultées par le biais de mécanismes formels et informels. Ces deux catégories d'ONG pourraient de ce fait devenir des agences d'exécution du DDR qui accompagneraient le processus, en particulier la réintégration. Afin de maximiser l'utilisation de ces organisations, il sera important d'élaborer une cartographie des ONG, précisant leur empreinte actuelle dans la région du Pool et leurs différents domaines d'activité (sensibilisation, agriculture, entrepreneuriat, artisanat, microfinance, etc.).

8. Composantes

Un processus du DDR a trois composantes principales : Le désarmement, la démobilisation et la Réintégration :

« Le **désarmement** est la collecte, la documentation, le contrôle et l'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs et des armes légères et lourdes des combattants et, souvent également de la population civile. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes.

La **démobilisation** est la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes). La deuxième étape de la démobilisation comprend la fourniture de moyens d'appui aux démobilisés, que l'on appelle la réinsertion. La réinsertion est l'assistance offerte aux ex-combattants pendant la démobilisation, et avant le processus, à plus long terme, de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des ex-combattants et de leur famille et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services à court-terme d'éducation, de formation et d'emploi ainsi que des outils. Alors que la réintégration est un processus de développement social et économique continu et à long terme, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats et peut durer jusqu'à un an.

La **réintégration** est le processus par lequel les ex-combattants acquièrent un statut civil et obtiennent un emploi et des revenus durables. La réintégration est un processus social et économique de durée non déterminée, qui a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et est une responsabilité nationale qui

exige souvent une assistance extérieure à long terme. » De plus, la définition de la réintégration a été élargie pour inclure les aspects sociaux, psychologique et politique. Au niveau départemental, le Conseil départemental du Pool est responsable du développement local. Il faut y voir un point d'ancrage essentiel avec la phase de réintégration dans le Pool car son appropriation du processus garantira sa pérennisation. «

i. Désarmement et gestion des armes et munitions (GAM)

Le désarmement est généralement considéré comme la première étape du processus de DDR, car le retrait des armes, des munitions et des explosifs détenus par un individu est perçu comme un acte hautement symbolique qui marque la fin de son rôle actif en tant que combattant. Le désarmement est également essentiel pour la mise en place et le maintien d'un environnement sécurisé au sein duquel la démobilisation et la réintégration peuvent être menées. Le gouvernement de la République du Congo, comme d'autres gouvernements, ont le droit et la responsabilité d'appliquer leurs propres normes nationales aux opérations de désarmement menées sur leur territoire, mais ils devraient également agir en conformité avec les conventions, les normes et les meilleures pratiques régionales et internationales en matière de contrôle des armes.

Règlement du contrôle des armes

Instruments globaux

Globalement, les instruments juridiquement contraignants pour la République du Congo sont i) le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (Protocole des Nations Unies sur les armes à feu) adopté en 2001, lequel complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ; ii) le Traité sur le commerce des armes adopté en 2013, lequel régule le commerce international des armes classiques et vise à prévenir et à éradiquer le trafic illicite et le détournement des armes conventionnelle par le biais de l'introduction de normes internationales régulant les transferts d'armes ; et iii) les conventions internationales des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, tel que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tel qu'interprété par les mécanismes internationaux de surveillance correspondant, lesquels exigent des Etats de freiner la prolifération d'armes légères et de réglementer l'accès à ces armes, conformément à leur obligation de protéger le droit à la vie.

Instruments régionaux

En plus des instruments globaux cités ci-dessus, la République du Congo est signataire des deux accords régionaux suivants : i) Le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (Protocole de Nairobi) signé en 2004, ainsi que ii) La Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) signée en 2010.

Cadre national

Concernant le cadre national légal en place pour le désarmement DDR et la gestion des armes et des munitions (GAM), il faut considérer une stratégie en cours d'élaboration à ce stade. Bien qu'un Accord de cessez-le-feu ait été signé entre le Gouvernement et le Pasteur Ntumi le 23 décembre 2017, il ne contient pas de cadre pour la conception d'une stratégie de DDR, incluant des aspects de GAM, ainsi qu'un cadre national institutionnel pertinent. Une stratégie pour le DDR doit être développée par les institutions nationales en charge du DDR avec le soutien des partenaires externes.

Standards et lignes directrices pour la GAM

Les normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS), élaborées en 2006, fournissent un ensemble de politiques, de directives et de procédures en soutien à tous les aspects des opérations de DDR dans les contextes de maintien de la paix, y compris le désarmement. En plus des instruments globaux et régionaux et les IDDRS, les Nations Unies ont développé deux sortes de lignes directrices : les Directives Techniques Internationales sur les Munitions (IATG) et les Normes Internationales sur le Contrôle des Armes Légères (ISACS).

Les principes directeurs des interventions de désarmement et de GAM dans un processus du DDR dans la République du Congo devraient alors être: i) l'appropriation nationale de la conception et de la mise en œuvre des activités de GAM et leur intégration dans la stratégie nationale de DDR, ii) l'engagement des communautés afin d'assurer leur implication dans la conception et la mise en œuvre de programme utiles centrés sur les populations, iii) une approche qui ne cause pas de dommage « *do no harm* », iv) la non-discrimination, v) un plan de DDR de GAM aligné sur les objectifs stratégiques globaux du programme de DDR, vi) le respect du cadre juridique applicable, incluant l'Accord de Kinkala, la législation nationale et les obligations régionales et internationales, vii) l'expertise GAM ainsi que viii) la transparence et la responsabilité du cycle complet du GAM dans le programme DDR jusqu'à la phase d'élimination, y compris la destruction et / ou le transfert de matériel aux autorités nationales.

Désarmement traditionnel des ex-combattants

Dépendamment du contexte et des résultats de l'évaluation initiale, le lancement du programme de DDR avec la phase de désarmement peut ne pas constituer l'approche la plus appropriée pour le département du Pool. Dans le cas où le niveau de sécurité est bas et en cas de faible volonté de désarmer dans les districts touchés par les conflits du Département du Pool, il peut être plus efficace de commencer par une réintégration axée sur la communauté, laquelle pourrait créer des conditions plus favorables à un désarmement ultérieur. Cette approche doit cependant être soigneusement réfléchie et contrôlée car, si le processus échoue, il y a un risque que les combattants soient soutenus par le processus sans être désarmés.

En ce qui concerne les centres d'enregistrement, des approches mobiles et statiques ont été développées pour s'adapter à différents contextes et différentes contraintes des processus DDR ; en République du Congo, celles-ci peuvent également être combinées afin d'assurer une approche à plusieurs volets. En fonction de la stratégie nationale et de l'enchaînement des phases de DDR,

la phase de désarmement peut être intrinsèquement liée au processus de démobilisation. Des sites pour les deux volets pourraient donc être combinés. Le choix de l'approche ou de la combinaison des approches à prendre doit se baser sur : i) les résultats de l'évaluation initiale, ii) les discussions et la stratégie prévues par les autorités nationales, iii) les échanges avec les leaders du Pasteur Ntumi et les listes des combattants que ces derniers auront fourni iv) une évaluation approfondie de la sécurité et v) des ressources financières.

Gestion des armes et des munitions (GAM) transitoires

En attendant l'élaboration d'un programme DDR en République du Congo en collaboration avec le SNU et la communauté internationale, une planification transitoire pourrait aider à garantir l'adhésion de la milice Ninja Nsiloulou. Il serait prudent d'éviter l'utilisation du mot « désarmement » pour décrire cette phase, car cela risquerait de semer la confusion à un stade où le contexte ne remplit pas encore les conditions préalables pour le déroulement des opérations de désarmement de DDR. Puisqu'il est possible que des milices et des bandes criminelles organisées actives dans le Pool ne soient pas éligibles pour le DDR, les autorités nationales pourraient décider de créer un programme distinct pour ces groupes. Ces programmes doivent être fondés sur une analyse solide, tandis que les armes et les munitions collectées auprès de ces groupes doivent suivre les mêmes procédures opérationnelles que celles du DDR.

ii. Démobilisation et réinsertion

En République du Congo, les modalités spécifiques de la démobilisation devraient être stipulées dans les termes de l'Accord de Kinkala. Car si tel n'est pas le cas, le gouvernement et représentants de Pasteur Ntumi devraient négocier le choix des sites et l'établissement du calendrier de désarmement et de démobilisation. En général, la démobilisation devrait être organisée en plusieurs phases (avec au moins une phase d'essai pilote) afin de tirer profit des erreurs commises lors des phases préliminaires et de procéder aux ajustements nécessaires lors des phases ultérieures. Il sera nécessaire de veiller à la catégorie des combattant auto-démobilisés. Il en est ainsi souvent des « écuries » qui ne sont pas sous le contrôle direct du Pasteur Ntumi. Les initiatives passées ont amplement géré cette catégorie d'ex-combattants.

Pendant la planification de la démobilisation, le Haut-Commissariat devrait tenir compte de certains facteurs spécifiques : i) la sécurité, ii) le lieu, iii) la taille/capacité, iv) la gestion des informations/bases de données, et v) la coordination entre les agences. La démobilisation est un processus multiforme qui sert à plusieurs fins et s'achève avec la libération finale des combattants. Par conséquent, diverses activités sont comprises dans ce processus : i) accès et réception, ii) enregistrement et documents, iii) informations préliminaires, iv) informations, v) conseils et orientation, vi) examens médicaux, vii) sensibilisation sur la pré-libération. Afin de permettre une planification appropriée d'un nouveau programme DDR en République du Congo, la démobilisation devrait s'appuyer sur une évaluation détaillée des circonstances particulières dans lesquelles le programme de DDR aura lieu et ciblera le département du Pool.

Le certificat de démobilisation ou autre document indiquant l'abandon de la lutte armée sont nécessaires car le SDN ne peut pas fournir l'assistance matérielle et financière aux personnes étant encore affiliées aux groupes armés.

Site semi-permanent ou mobile ?

Il existe deux approches distinctes de la démobilisation : le recours aux sites semi-permanents de démobilisation, sans pour autant devoir fournir nécessairement un logement, ou la méthode mobile qui suppose que la démobilisation s'effectue sur les lieux où les groupes d'ex-combattants sont réunis. Bien que le cantonnement ait été longtemps considéré comme la pratique standard, les programmes de DDR utilisent de plus en plus la démobilisation mobile, car elle est moins onéreuse, plus rapide à mener et plus souple à gérer que le cantonnement. Cette approche peut être choisie surtout si le groupe désigné est de petite taille et s'est déjà regroupé sur un lieu donné. La situation spécifique du pays et les conditions de sécurité, en particulier, devraient orienter la prise de décision. Chaque approche présente avantages et inconvénients. Les équipes de planification du DDR devront donc choisir l'une ou l'autre approche en fonction de la situation spécifique du pays concerné.

Dans le cadre du programme antérieur de DDR en République du Congo, une alternative au cantonnement et à la démobilisation mobile a récemment été utilisée pour la première fois par les responsables du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cette approche se fonde sur un réseau de bureaux de DDR mis en place dans le pays. Les participants au DDR restent dans leurs camps ou dans leurs communautés respectives. Ils se présentent au bureau de DDR le plus proche pour le désarmement ; leur enregistrement suivi d'un examen médical et psychologique, si nécessaire ; des services d'information, de conseils et d'orientation ; la démobilisation ; la réinsertion et l'assistance pour la réintégration.

Compte tenu des structures décentralisées du Ninja Nsiloulou dirigé par Pasteur Ntumi ainsi que des ressources moindres nécessaires pour l'approche, il pourrait s'avérer adéquat pour le gouvernement et Ninja Nsiloulou de mettre en place un mécanisme conjoint de démobilisation mobile mais contrôlé couvrant tous les districts touchés par le conflit dans le Pool. L'accès à ce système de démobilisation mobile devrait également être accordé aux individus des écuries indépendantes et des milices Ninja non fidèles à Pasteur Ntumi. Comme plusieurs ex-combattants peuvent choisir de se réinsérer ailleurs que dans leur communauté d'origine, d'autres sites de cantonnement semi-permanents identifiés conjointement devraient être installés pour faciliter ces transitions pour les ex-combattants.

Afin de minimiser les ressources programmatiques et de mener à bien les programmes de DDR, l'utilisation de sites existants permettrait de consacrer davantage de ressources aux ex-combattants qui ont des besoins spécifiques et aux programmes de réintégration dans les communautés. Après avoir choisi le site le plus approprié pour mener à bien le processus de démobilisation, et après avoir reconstruit ou rénové les installations existantes, réinstallé toutes les infrastructures et remis le site en état, les responsables de la planification du DDR doivent pouvoir gérer ce site de démobilisation concernant : i) la fourniture des besoins élémentaires (nourriture, eau et soins médicaux), ii) les conditions de vie, logistique et matériel, iii) la coordination des services, des approvisionnements et de l'aide iv) la gestion au quotidien v) la coopération civile et militaire, vi) le gestion des conflits ou problèmes sur le site de démobilisation, vii) la prise de mesures concernant les personnes qui enfreignent les règlements du camp, viii) la sécurité du personnel et

planification en cas d'urgence et d'évacuation. En tout, chaque combattant ne devrait pas rester plus d'un mois dans le cantonnement.

Démobilisation « spirituelle » ?

Dans la phase de démobilisation, les combattants obtiennent officiellement le statut de civil dès réception des documents qui confirment leur libération définitive de leur force armée ou groupe armé. Cependant, la rupture des liens formels avec les structures militaires de commandement est un processus long et difficile. En ce qui concerne le Ninja Nsiloulou, les efforts pour rompre les liens avec les anciennes structures devront mettre l'accent sur la dimension psychologique.

Outre le soutien psychosocial accordé dans tous les processus de DDR, il convient de prendre en considération les liens « spirituels » entre Pasteur Ntumi et ses partisans, qui semblent avoir été l'un des principaux éléments de mobilisation au sein de la milice Ninja Nsiloulou. Il faudra trouver une manière de faire la distinction entre les engagements purement religieux et la mobilisation dans la violence armée. La dimension spirituelle ne devrait pas retarder le DDR car il est attendu que les ex-combattants Ninjas Nsiloulou cherchent à maintenir leur foi dans leur communauté religieuse. Il faudra peut-être marquer le changement par des « rituels de passage » et « nettoyages spirituels ».

Un document de libération comme, par exemple, une déclaration de démobilisation, a une valeur symbolique importante aux yeux des ex-combattants Ninja Nsiloulou et devrait être remis à ces derniers à la fin du processus de démobilisation. Un document de ce genre fait état des activités militaires d'une personne, apporte la preuve de sa démobilisation et lui permet d'accéder aux services et au programme de DDR. Il est important aussi pour que les appuis de la réinsertion et de la réintégration puissent être fournis par le SNU (qui ne peut pas apporter des soutiens matériels et financiers aux membres de groupes armés).

Réinsertion

Afin de réduire l'écart entre la démobilisation et la réintégration, les programmes de DDR offrent souvent une indemnité transitoire ou de réinsertion pour répondre aux besoins élémentaires immédiats des ex-combattants et des personnes à leur charge. La réinsertion correspond à l'assistance offerte aux ex-combattants pendant la période de démobilisation, mais avant le processus de réintégration, laquelle se déroule sur un plus long terme. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire qui a pour but d'assurer la couverture des besoins essentiels des ex-combattants et de leurs familles jusqu'à un an.

Le programme de DDR prévu pour la République du Congo doit éviter que des paiements en espèces soient conduits pendant la période de désarmement car cela présente de nombreux inconvénients. Ces paiements peuvent être en effet considérés comme de « l'argent contre des armes ». S'il s'avère nécessaire de fournir aux ex-combattants et aux personnes à leur charge des moyens pour subvenir à leurs besoins en attendant l'aide à la réintégration, les paiements devraient être effectués sous forme de versements espacés sur une période prolongée. De plus, l'aide à la réinsertion devrait être liée au travail ou aux services exécutés par les ex-combattants dans leur

propre intérêt et dans celui de la communauté. Le transfert monétaire dans le cadre SCOPE du PAM pourrait répondre à ces besoins.

iii. Réintégration communautaire

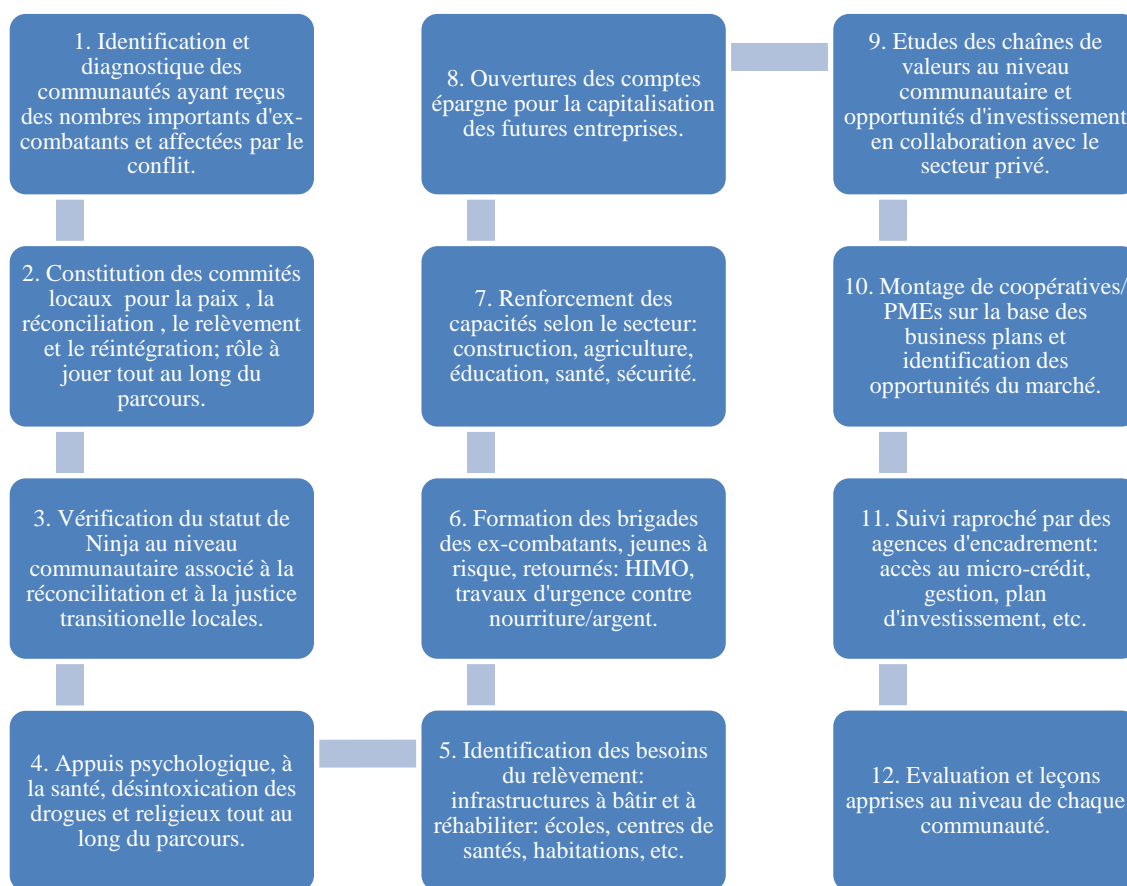
L'objectif principal du DDR est la réintégration durable des ex-combattants et des groupes associés dans leur familles et communautés. Une réintégration inachevée et non soutenue engendrera des risques pour la sécurité qui pourront être posés par les ex-combattants. Les appuis à la réinsertion de courte durée ne doivent pas être confondus avec l'assistance à une réintégration durable. Bien que la réinsertion soit considérée comme partie intégrante de la démobilisation, il est important de comprendre qu'il existe des liens étroits entre la réinsertion et la réintégration et que les deux doivent se renforcer mutuellement.

Le contexte socio-économique du Département du Pool, les expériences et leçons apprises du premier DDR et les projets pilotes axés sur l'approche communautaire intégrée suggèrent que cette dernière est la plus adaptée et plus susceptible de produire des résultats en République du Congo. Les étapes de la réintégration communautaire et intégrée pourront être les suivantes :

Réintégration Communautaire Intégrée en 12 Etapes Principales

Volet social: réconciliation, justice transitionnelle/réparations aux victimes, appui psychologique/trauma counseling

Volet Economique: génération des revenus immédiats et durables; opportunités liées aux ressources naturelles (agro-pastorale, aquaculture, reforestation, eco-tourisme, etc)



Il faudra aussi s'attarder au cas particulier des retours des ex-combattants/participants dans le programme de DDR sur Brazzaville et les cas où les ex-combattants préféreront rejoindre leurs familles restées dans les communautés d'accueil. Plusieurs Ninjas rencontrés dans le Centre de Transit établi à Kinkala semblaient souhaiter regagner Brazzaville où ils vivaient avant de partir dans le département du Pool. Dans ce contexte, il faudra également explorer les possibilités d'appui à l'intégration des ex-combattants, y compris des femmes, souhaitant intégrer les forces publiques et autres services en uniforme. Plusieurs Ninjas rencontrés ont exprimé leur désir d'intégrer l'armée ou de devenir gardes-frontière et spécialiste de douane chargés du contrôle des marchandises. Cette intégration doit être clairement articulée entre les parties lors de l'Accord de cessez-le-feu.

L'accompagnement de cette réintégration devra se faire par les services spécialisés et techniques de l'administration publique ainsi que par les ONG sélectionnées en tant qu'agents de mise en œuvre ou bien d'encadrement et d'accompagnement.

Plusieurs études et évaluations initiales seront nécessaires afin de préparer la réintégration :

1. Profilage des ex-combattants ;
2. Diagnostique des communautés de retours avec un accent particulier sur les services
3. Cartographie des opportunités économiques de réintégration ;
4. Aspect psycho-sociaux, religieux et de santé de la réintégration ;

5. La réconciliation et la justice transitionnelle ;
6. Analyse de l'implication des femmes et filles dans le conflit/ et moyens d'engager des hommes.

Les services d'appui à la réintégration doivent être aussi renforcés :

1. Renouvellement des actes d'état civil et pièces d'identité perdues ou détruites ;
2. Education/formation professionnelle/qualifiante, formation des coopératives/PME ;
3. Psychosocial, désintoxication ;
4. Santé et santé reproductive ;
5. Accès à la justice/réparations.

iv. Activités programmatiques supplémentaires

Il est possible qu'un programme de DDR soutenu par le SNU et la communauté internationale prenne plusieurs mois pour se concrétiser. Par ailleurs, une fois qu'un tel programme sera en place pas en mesure d'accueillir tous les éléments armés et affiliés à travers les activités traditionnelles de désarmement, de démobilisation et de réintégration à cause de la complexité et de la fluidité du phénomène Ninja Nsiloulou. Afin de combler ces deux lacunes, il est recommandé qu'un pilier programmatique pour différentes activités au niveau communautaire soit développé pour compléter le processus classique de DDR.

Une telle approche pourrait i) servir d'intermédiaire comme un circuit d'attente (« *holding pattern* ») pour les Ninja Nsiloulou avant le commencement d'un programme DDR ou comme une mesure de transition (« *stop-gap measure* ») entre les phases de démobilisation et de réintégration du DDR traditionnel ; ii) renforcer la cohésion sociale et la réconciliation locale, ainsi que de développer des mécanismes de responsabilité ; iii) aider l'identification claire des besoins, des intérêts, des programmes et des capacités des Ninja et de la communauté ; et iv) faciliter le dialogue entre les acteurs violents et non-violents avec la même capacité d'atténuer collectivement les conflits armés.

Les principales cibles devraient comprendre i) les combattants Ninja actifs et démobilisés, ii) les communautés, iii) les jeunes à risque, iv) les femmes, et aussi v) les écuries et individus armés récalcitrants au programme national de DDR. En termes de projets et d'activités, cette approche peut inclure, sans pour autant s'y limiter, i) les activités génératrices de revenus, ii) les projets à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), iii) la formation professionnelle et emploi, iv) le rapprochement communautaire et forces publiques, v) la sensibilisation et mobilisation sociale, vi) le soutien psychosocial et éducation civique, vii) et la sensibilisation et la violence sexuelle et sexiste. Intrinsèquement, ces activités sont liées à diverses initiatives humanitaires, le retour des déplacées, le relèvement communautaire et le développement par d'autres composantes et se sont également avérées être des catalyseurs d'efforts fournis par d'autres acteurs onusiens et non-onusiens.

v. Mesures à entreprendre dans l'immédiat

Désarmement

Dans le cadre du 'programme express de DDR' déjà mis en place, le gouvernement congolais a déjà adopté un rachat d'armes, rappelant les interventions précédentes du DDR, en attendant l'instauration d'un programme de DDR appuyé par le SNU et la communauté internationale. Cependant, les normes intégrées de DDR (IDDRS) avisent de ne pas pratiquer le rachat d'armes : et recommandent qu'« afin de ne pas alimenter les trafics d'armes, les programmes de DDR doivent éviter d'attribuer une valeur monétaire aux armes, comme moyen d'encourager leur restitution. » Néanmoins, en attendant le lancement formel du nouveau programme DDR conforme aux IDDRS ou d'autres activités de GAM transitoire, et, au titre d'une stratégie intérimaire visant à faciliter la restitution ininterrompue d'armes par les combattants Ninja Nsiloulou, il est recommandé que :

- Tout argent distribué aux ex-combattants soit dissocié du concept de restitution des armes et que cette action soit redéfinie comme un « soutien à la démobilisation / réinsertion ». Le « soutien à la démobilisation / réinsertion » ne doit pas être déboursé sous la forme d'un paiement unique, mais plutôt par mensualités ;
- Les ex-combattants devraient avoir la possibilité d'envoyer des parts de mensualités aux membres de leurs familles ;
- Les changements recommandés ci-dessus devraient être reflétés dans les messages de communication et de sensibilisation que le Gouvernement adresse à tous les acteurs concernés, en particulier les combattants Ninja Nsiloulou et les dirigeants du CNR sous l'égide du Pasteur Ntumi.

Démobilisation

Bien qu'un programme formel de DDR n'ait pas encore été lancé, il y a actuellement 70 ex-combattants (66 hommes, 4 femmes) qui sont cantonnés dans un site près de Kinkala sous la protection d'acteurs de la sécurité de l'État, respectivement dans des conditions comparables à la détention. Les IDDRS soulignent le caractère volontaire de chaque processus de DDR. Par ailleurs, ceux-ci affirment que « La durée du cantonnement devrait toujours être très brève (entre une semaine et un mois), et ne devrait pas commencer tant que les processus de démobilisation et de réintégration ne sont pas prêts à être mis en œuvre. » Par conséquent, il se peut que la Mission d'évaluation technique recommande l'interruption des pratiques de cantonnement, ainsi que l'adoption d'une alternative plus flexible et qui suive une approche nécessitant moins de ressources.

La situation actuelle justifie que des mesures spécifiques soient urgemment mises en place, afin de soutenir les ex-combattants localisés sur le site de Kinkala. Par conséquent, les mesures suivantes sont recommandées :

- L'approvisionnement en nourriture qui réponde aux besoins nutritifs des ex-combattants dans le site de Kinkala ;

- Un contrôle de santé (incluant conseil sur la drogue et soutien psychologique) est conduit, afin d'assurer que des soins médicaux appropriés soit fournis, incluant des consultations médicales en particulier au bénéfice des femmes combattantes ;
- Un dépistage pour identifier les mineurs, y compris une séparation ultérieure des enfants mineurs du groupe ;
- Des missions conjointes de suivi sont régulièrement initiées par le Haut-Commissariat et le Bureau du Coordonnateur Résident ;
- Des réunions hebdomadaires sont organisées avec les gérants des camps, le Haut-Commissariat et les représentants des Nations Unies, afin d'assurer les besoins basiques et les droits de l'homme des combattants et de les tenir informés des prochaines étapes ;
- Des visites régulières sont facilitées par le CICR ;
- Des moyens de communications individuels (téléphones portables) sont fournis aux ex-combattants ;
- Recherche des familles ;
- Un enregistrement biométrique en due forme est conduit et des documents officiels d'identification sont fournis aux ex-combattants ;
- Des activités récréatives et sociales, y compris des programmes de divertissement (télévision, livres, etc.) et de sport sont conduits systématiquement ;
- Une évaluation des niveaux d'éducation et de formation professionnelle est conduite, afin d'évaluer les besoins en matière de réinsertion et de réintégration ;
- Des cours d'alphabétisation sont dispensés aux ex-combattants (défavorisés) pour les préparer à la réinsertion et à la réintégration.

Par ailleurs, la poursuite de l'approche du cantonnement et l'instauration de sites additionnels doivent être convenues et lancées uniquement après avoir été étroitement coordonnées avec les dirigeants du CNR/Ninja Nsiloulou. La Mission d'évaluation technique estime également qu'une visite auprès de l'Unité d'Exécution PNDDR en RDC (Professor Grevisse Ditend), sous la forme d'une initiative rapide de partage de connaissances, serait utile pour l'échange d'expériences.

Réintégration

Enfin, concernant la réintégration, des évaluations et des planifications devraient démarrer le plus vite possible, en étroite coordination avec des activités de démobilisation et de réinsertion, et accompagnées de programmes de relèvement rapide et de retour des personnes déplacées.

Les Normes Intégrées du DDR font la distinction entre la *réinsertion* et la *réintégration* : « L'assistance pour la réinsertion ne devrait pas être confondue ou substituée au programme de réintégration ; l'assistance à la réinsertion doit servir à assister les ex-combattants et les groupes associés pour une période limitée dans le temps jusqu'à ce que le programme de réintégration ne commence, comblant ainsi un manque de soutien existant souvent entre la période de démobilisation et celle de la réintégration. » Il serait souhaitable que les dispositions du DDR en République du Congo s'alignent aux définitions du DDR au niveau international.

9. Communication stratégique en appui au DDR

La communication stratégique est une composante clé dans le programme de DDR. L'information et la sensibilisation remplissent une fonction de soutien essentielle au processus de DDR. Elles peuvent aider à accroître la prise de conscience des participants et des bénéficiaires quant aux objectifs d'un futur processus de DDR en République du Congo et encouragent les personnes éligibles à participer au programme. Elles permettent aussi aux communautés d'accueil de comprendre l'impact du programme de DDR et d'apprendre ce qui est attendu d'elles.

La règle de base pour concevoir une stratégie efficace d'information et de sensibilisation consiste à définir des objectifs clairs sur la base d'une évaluation minutieuse du contexte dans lequel le DDR sera mis en œuvre dans le département de Pool. Les messages doivent être formulés et approuvés par des spécialistes de communication et du DDR ; ils doivent être véhiculés dans la langue officielle et dans les langues nationales.

i. Cibles

Les publics prioritaires seront les participants et les bénéficiaires y compris i) leaders politiques, ii) chefs militaires, iii) membres des forces publiques et des Ninja Nsiloulou, iv) les femmes associées aux groupes armés, v) les enfants associés aux groupes armés, vi) les ex-combattants mutilés de guerre, vii) les communautés réceptrices et déplacées, et viii) les familles et personnes à la charge d'ex-combattants. Les publics secondaires sont les groupes qui influencent le processus de DDR, notamment i) la société civile, ii) les médias locaux et internationaux, iii) les parties prenantes régionales dans le département de Pool et iv) la communauté internationale.

ii. Approches

Le Haut-Commissariat avec le soutien des experts en information publique devrait élaborer des stratégies d'information et de sensibilisation pour contrer les messages disséminés par les personnes éventuellement susceptibles de miner le programme. De nombreux médias peuvent être utilisés afin de diffuser des informations et des messages de sensibilisation sur le programme de DDR. La radio communautaire de Kinkala pourrait être utilisée ainsi que d'autres médias en fonction des habitudes et des préférences du public en République du Congo et de la situation spécifique dans le Pool :

- Fournir des informations sur le processus au grand public en République du Congo (la responsabilité du Gouvernement est importante pour ses campagnes) ;

- Des campagnes ciblées et maintenues tout au long du processus pour fournir des informations spécifiques sur le processus aux ex-combattants une fois qu'ils se sont joints au processus ;
- Informer les ex-combattants Ninja Nsiloulou, les familles et les membres de la communauté sur l'ensemble du projet, y compris l'objectif global et les avantages du projet. Cela devrait être fait, entre autres médias, à travers des programmes radiophoniques et des réunions de sensibilisation ;
- Informer et sensibiliser les communautés surs : (i) l'arrivée des ex-combattants Ninja Nsiloulou et la nécessité de faciliter leur inclusion ; (ii) la possibilité de participer à des associations économiques avec des ex-combattants de retour dans leurs communautés ; et (iii) les projets communautaires disponibles dans la région. Pour faciliter la réintégration sociale des ex-combattants Ninja Nsiloulou dans leurs nouvelles communautés, il sera nécessaire de préparer les communautés à l'arrivée de nouveaux membres et de les sensibiliser aux besoins et aux défis particuliers auxquels les ex-combattants, en particulier sur les groupes avec des besoins spécifiques et leur capacité à participer à la vie communautaire ;
- Mettre l'accent sur la réconciliation générale et les messages de paix afin de prévenir les conflits liés spécifiquement à la réintégration des ex-combattants dans les communautés locales.

E. Suivi et évaluation des programmes de DDR

Le programme de DDR devra être accompagné d'un plan de suivi et d'évaluation centralisé afin de consolider des résultats du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration au niveau des villages et des quartiers concernés ; identifier les tendances au niveau des districts, identifier les besoins d'accompagnement et de renforcement des capacités des intervenants et enfin, tirer des leçons en vue de recommander des pratiques susceptibles d'être mises en œuvre dans d'autres contextes. Une étude préliminaire et de références doivent se réaliser afin de permettre de mesurer les résultats accomplis.

Le plan de suivi et d'évaluation doit être développé pendant la phase de planification et mis en place par le Haut-Commissariat à la Réinsertion et les programmes de DDR. Il devra comprendre des outils communs à tous les partenaires de mise en œuvre pour les évaluations internes formatives, i.e. des modèles de rapports mensuels et annuels doivent être préparés pour chaque composante. Le programme de DDR devra aussi incorporer des spécialistes en suivi et évaluation au niveau national et au sein de chaque projet.

En outre, le programme de DDR devra comprendre des évaluations à mi-parcours et des évaluations finales externes. Des arrangements devraient être faits aussi avec une institution de recherche pour entreprendre une évaluation ex-post, menée 5 années après la fin du programme. Ces évaluations devront se baser sur les critères d'évaluation reconnus par les Normes Intégrées de DDR.

F. Financement et mécanisme de gestion des ressources du programme de DDR

Un financement suffisant ainsi que de structures de gestion financières efficaces et transparentes sont vitaux pour le succès du programme de DDR. Cependant, la mission n'est pas en mesure d'estimer avec exactitude le coût total du programme de DDR vu que le nombre exact de miliciens autour du Pasteur Ntumi reste à déterminer. Des estimations pourraient varier entre 2.500 et 10.000 miliciens retenus selon les critères d'éligibilité plus au moins stricts.

Pour éviter la fragmentation du programme de DDR rencontrée dans le passé, un cadre de gestion financière unique devrait être mis en place pour gérer les fonds du programme de DDR, comme par exemple la création d'un fonds d'affectation spéciale géré par les Nations Unies avec un volet DDR. Ces fonds d'affectation spéciale permettent la coordination des bailleurs de fonds et une programmation plus soutenue afin d'éviter les écarts de financement, la duplication et les incohérences programmatiques ou géographiques.

G. Conclusion et recommandations

La mission d'appui technique a constaté que les prérequis pour un nouveau processus DDR sont actuellement en place, malgré les risques identifiés ci-dessus. Il existe une volonté politique qui existe parmi les parties prenantes – le Gouvernement et le Pasteur Ntumi – laquelle est reflétée dans l'Accord du Kinkala et la Commission ad hoc mixte-paritaire. Cependant, il est important de prendre en compte la confusion initiale qui a suivi la signature de l'Accord dans le camp de Pasteur Ntumi, ainsi que le fait que la feuille de route – qui veut servir de base à de futurs programmes DDR – doit encore être approuvée par le Gouvernement et le Chef de l'Etat.

Une fois la feuille de route approuvée, le Gouvernement devra établir un nouveau cadre institutionnel pour un nouveau processus de DDR en République du Congo. Cela nécessitera de combiner les structures existantes telles que la CONADER et le Haut-Commissariat avec de nouveaux éléments issus de l'Accord de Kinkala et des propositions de la Commission ad hoc mixte paritaire, ce qui pourrait également inclure la promulgation d'une nouvelle législation. Dans ce contexte, des questions sensibles telles que la levée du mandat d'arrêt contre le Pasteur Ntumi (et deux de ses collaborateurs), une éventuelle amnistie pour d'autres Ninja Nsiloulou ainsi que le futur statut du parti CNR de Pasteur Ntumi actuellement suspendu devront être clarifiés.

Le défi le plus urgent à relever est la situation des 70 ex-combattants actuellement dans le site de Kinkala. Une action immédiate est nécessaire pour éviter une catastrophe, sans quoi, toute perspective pour un futur processus de DDR en République du Congo sera évanouie. La réputation du programme de DDR dépend donc intrinsèquement dépendante du sort du site de Kinkala - une réalité difficile, mais conséquente à l'expérience passée du DDR en République du Congo.

Malgré plusieurs inconnues et défis, l'amélioration de la sécurité dans le Pool est évidente. Nombreux individus retournent progressivement en petit groupes dans leurs communautés d'origine avant même le lancement officiel des programmes de retour à grande échelle pour les personnes déplacées. Par conséquent la volonté de soutien au processus de la part de la communauté internationale semble s'accroître, même s'il est clairement entendu que le

gouvernement devra véritablement assumer son rôle de chef de file au-delà de sa rhétorique actuelle en tant que condition préalable à tout soutien significatif.

En conclusion, plusieurs paramètres devront encore être mis en place pour permettre un processus de DDR crédible en République du Congo. Cependant, si ceux-ci sont établis, un programme de DDR transversal et multidimensionnel pourrait servir de catalyseur pour le relèvement rapide et le développement durable dans le département du Pool.

Recommandations :

Pour le gouvernement de la République du Congo :

- Harmonisation des différentes initiatives liées au DDR sous le processus initié avec la signature de l'Accord du 23 décembre ;
- Elaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau cadre institutionnel et juridique pour le DDR basé sur le travail de la Commission ad hoc mixte-paritaire et les Normes Intégrées de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (IDDRS) ;
- Revitalisation du CONADER et intégration des représentants du Pasteur Ntumi dans le HCREC et d'autres institutions clé ;
- Investissement dans le renforcement des capacités et le partage des connaissances avec d'autres gouvernements ;
- Conduite d'une mission conjointe avec des représentants de Pasteur Ntumi pour établir un nombre réaliste de participants et bénéficiaires potentiels au DDR ;
- Élaboration d'un calendrier avec les étapes suivantes vers un nouveau programme du DDR basé sur les recommandations de la mission onusienne ;
- Enquêter avec la Banque mondiale sur la possibilité de créer un fonds fiduciaire pour gérer le financement d'un nouveau programme de DDR en République du Congo ;

Pour le bureau du Coordonnateur Résident du SNU :

- Recrutement du personnel permanent ou temporaire dédié au DDR ;
- Élaboration d'un mécanisme pour un appui stratégique, technique et opérationnel coordonné des Nations Unies en soutien au DDR par l'UNOCA et le Siège (DPA, DOMP, PNUD) ;
- Participation directe à la mise en œuvre de la feuille de route proposée par la Commission ad hoc mixte-paritaire et à des négociations supplémentaires sur le DDR ;

- Élaboration d'un mécanisme de financement intégré pour le soutien au DDR et engagement pour une collecte de fonds innovatrice avec des partenaires internationaux, y compris dans le secteur privé ;
- Harmonisation du soutien financier imminent potentiel au DDR (PBF, Banque mondiale etc.) avec la planification et la vision à long terme du DDR ;
- Participation et coordination des bailleurs de fonds (5 sièges) à la CONADER.

Pour des partenaires internationaux

- Effectuer une démarche au gouvernement de la République du Congo en vue d'une réponse urgente à la situation dans le camp de transit de Kinkala sur le modèle des actions immédiates recommandées par la mission d'évaluation technique ;
- Envisager de créer un groupe de travail, en collaboration avec le bureau du Coordonnateur Résident, pour donner suite aux mesures immédiates recommandées, notamment en ce qui concerne la situation dans le camp de transit de Kinkala.
- Fournir un appui à l'établissement d'un programme national de DDR pour le département du Pool ;
- Fournir un appui pour des activités complémentaires au DDR au niveau communautaire comme circuit d'attente pour les combattants quittant la lutte armée et désireux de participer à un processus de DDR en attendant le lancement initial d'un programme national ;
- Soutenir le Coordonnateur Résident du SNU dans l'élaboration d'un mécanisme de financement approprié à l'appui d'un processus de DDR en République du Congo ;
- Participer à la CONADER sous la coordination du Coordonnateur Résident.

H. Annexes

1. Termes de référence

Annexe 1 de la mission technique d'évaluation de la situation et d'élaboration d'un programme DDR des ex-combattants Ninjas-Nsiloulou en République du Congo

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

1. Après plus de 20 mois d'affrontements sanglants entre la force publique et les rebelles Ninjas Nsiloulou, un Accord de Cessez-le-feu et de cessation des hostilités a été signé à Kinkala (chef-lieu du Département) le 23 décembre 2017 dernier, entre les représentants du Pasteur Ntumi et les délégués du Gouvernement, au terme d'après négociations entamées en juin dernier, mais qui se sont accélérées à partir du mois de décembre sur incitation du PNUD. En effet, à la fin du mois de novembre, après des contacts préliminaires entre le Haut-Commissariat à l'Insertion des ex-combattants et le bureau de la Représentation du PNUD au Congo, une requête de cette institution gouvernementale a été soumise au PNUD, sollicitant l'appui de la Communauté Internationale à un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants qui manifestaient leur volonté de cesser les combats. Une tendance à la reddition de certains des éléments Ninja est observée depuis quelques mois, suivant une indication donnée par le Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants.
2. L'Accord de Kinkala offre un cadre juridique au processus DDR en même temps qu'une opportunité de concertation sur la recherche de solution aux causes profondes qui minent la paix et la cohésion sociale en République du Congo dont les crises armées récurrentes dans le Département du Pool voisin de la capitale congolaise, n'est que le sommet de l'Iceberg politique.
3. En d'autres termes, la communauté internationale doit saisir cette opportunité pour aider le Gouvernement du Congo à mettre en place un véritable programme de reconquête de la cohésion sociale et consolidation de la paix durable, incluant, au-delà du DDR et de la réintégration des ex-ninjas Nsiloulou et la stabilisation politique basée sur le dialogue politique inclusif et le vivre ensemble, l'affermissement de l'Etat de droit et l'avènement d'un système de sécurité plus solide et plus efficace et une gouvernance électorale renforcée. Ensemble, les défis à relever pour consolider la paix durable, nécessaire au développement sur lequel va ensuite se concentrer le Gouvernement qui fait face à une situation économique et financière des plus préoccupante et aux conséquences multiples.
4. En effet, la crise socio-économique et financière que traverse le pays continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages congolais et accentue les difficultés de trésorerie de l'Etat. Pour y faire face, le gouvernement a entamé des négociations en vue d'un programme d'appui budgétaire de la part du FMI qui devrait permettre au pays d'améliorer sa situation financière.

5. Pour rappel, la guerre du Pool est un conflit armé qui a opposé dans ce Département la force publique congolaise (armée, gendarmerie et police) aux éléments armés de M. Frédéric Bintsamou alias Pasteur NTUMI. Conflit qui a éclaté dans les quartiers sur de la capitale Brazzaville le 4 avril 2016 pendant que la Cour Suprême publiait les résultats définitifs de l'élection présidentielle de mars 2016 et s'est ensuite déplacé dans le département du Pool où s'étaient retranchés les éléments Ninjas Nsiloulou après que les forces de l'ordre se soient lancées à leur poursuite, accusés d'être les auteurs des troubles dans Brazzaville Sud qui s'étaient soldés par 17 morts parmi les civils et quelques éléments de la force publique.

6. Les « Ninjas » sont une milice créée en 1993 par l'ex président Bernard Kolélas contre l'ancien Président Lissouba. Les Ninjas ont ensuite rejoint la milice « Cocoyes » du Président Lissouba et l'armée lors de la guerre de 1997 face à la milice « Cobras » du Président Denis Sassou-Nguesso qui bénéficiait du soutien de l'Armée angolaise. En 1998, la milice Nsiloulou créée par le Pasteur NTUMI, prend le contrôle des Ninjas après la fuite en exil de feu Bernard Kolélas et combat le pouvoir du Président Sassou-Nguesso pendant la guerre civile dite du "Pool" (1998-2003). En avril 2007, Pasteur Ntumi finit par signer un accord avec le gouvernement, en échange duquel il obtient un poste de vice-ministre chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre » qu'il occupera effectivement à partir de décembre 2009. A ce jour, le nombre exact des éléments Ninjas Nsiloulou reste à déterminer. Le Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants en donne deux indications : 5 000 éléments n'auraient pas été réinsérés lors du premier DDR de 2003-2006 et 5 000 nouveaux auraient intégré lors des derniers événements de 2016.

7. En septembre 2014, Pasteur Ntumi est élu conseiller départemental de la circonscription de Mayama dans le Pool pour le compte de son parti le Conseil National des Résistance (CNR). Lors des élections présidentielles de 2016, il soutient la candidature de Guy-Brice Parfait Kolélas, leader de l'Union des Humanistes Yuki (UDH-Yuki) arrivé en deuxième position et conteste les résultats de l'élection. Le 6 Avril 2016, le Pasteur Ntumi est démis officiellement de son poste de vice-ministre à la faveur des violences d'Avril 2016.

8. Menaces sur le pays découlant de la guerre du Pool : L'activisme des milices Ninjas au Congo, particulièrement dans le Pool, s'il n'est pas arrêté, continuera de faire peser sur le pays tout entier, plusieurs menaces liées à : (i) la crise humanitaire dans cette province et dans les provinces voisines ayant accueilli les déplacés estimés à 81000 personnes en Juin 2017, laquelle crise humanitaire touche également les populations résidentes qui ne se sont pas déplacées, (ii) la dégradation de la situation des droits de l'homme dans le pays, au regard de l'ampleur de leurs violations, y compris les violences basées sur le genre perpétrées par les deux forces en présence (miliciens ninjas et éléments de la force de l'ordre), selon les rapports des ONG spécialisées comme l'OCDH, l'ADHUC et autres (iii) les difficultés d'approvisionnement de Brazzaville la capitale en vivres et denrées essentielles en raison de la position stratégique de la zone située sur le principal axe économique Pointe-Noire-Brazzaville et de l'arrête du trafic du chemin de fer qui relie les deux grandes villes du pays, (iv) une pression supplémentaire sur la trésorerie de l'Etat pour le financement des opérations militaires, avec un impact sur la délivrance des services sociaux de base par l'Etat qui pourrait exacerber la crise sociale.

9. Atouts du processus DDR : (i) La volonté des protagonistes de sortir de ce conflit et l'engagement personnel du Président de la République d'une part et des sages et notable de la province constituent des ingrédients sûrs de la sortie irréversible de ce conflit. En effet, les sages et les notabilités originaires du département du Pool avaient rencontré en Octobre 2017, le Président Denis Sassou-Nguesso pour lui exprimer leur soutien à une solution non-militaire à la crise du Pool. A cette occasion, le Président de la République avait esquissé une approche de solution basée sur l'ouverture des couloirs humanitaires devant permettre la sortie sécurisée des rebelles Ninjas Nsiloulou avec leurs armes et munitions, que le Gouvernement entend racheter. Quelques jours après, le chef de l'Etat avait instruit le nouveau gouvernement, de prendre toutes dispositions en vue de la réhabilitation d'urgence du chemin de fer actuellement paralysé et responsabilisé le Président de l'Assemblée Nationale pour organiser le dialogue avec les rebelles. (ii) La République du Congo connaît une situation politique en voie de normalisation sur le plan institutionnel mais demeure fragile sur les plans de la sécurité, des droits de l'homme et de la cohésion sociale. Sur le plan politique, les élections législatives et locales organisées en juillet et août 2017 et dont les résultats ont été en faveur de la formation politique au pouvoir, le Parti Congolais du Travail (PCT) et de ses alliés ont permis d'asseoir dans la paix les autres institutions de la Nouvelle République issues de la constitution du 25 octobre 2015. (iii) La partie de l'opposition dite radicale, ayant boycotté les élections en arguant des faiblesses de la gouvernance électorale appelle à un dialogue politique global et inclusif en vue de rechercher une solution aux problèmes politiques, sécuritaires, sociaux et économiques que traversent le pays.

10. C'est dans ce contexte que le Bureau du PNUD au Congo a reçu du Gouvernement, la requête en sollicitation d'un accompagnement du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants Ninjas Nsiloulou. Le bureau du Coordonnateur Résident du SNU souhaite bénéficier de l'appui d'une mission d'assistance technique au Congo (Brazzaville) dans le but d'appuyer les autorités nationales dans l'élaboration d'un programme DDR au Congo conformément aux principes guidant l'intervention du Système des Nations Unies dans un processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Un appui de la communauté internationale qui doit, en sus du DDR, soutenir les efforts du gouvernement pour relever les défis qui entourent la vie politique congolaise aujourd'hui, dans une perspective de consolidation d'une paix durable au Congo.

II – OBJECTIF DE LA MISSION :

11. La mission a pour objectif d'appuyer les autorités nationales du Congo et le bureau du coordonnateur résident du SNU à Brazzaville dans l'élaboration et la validation d'un programme de DDR des ex-combattants Ninjas Nsiloulou élargi à d'autres initiatives visant la consolidation de la paix durable en république du Congo.

III - RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION :

12. Une analyse du contexte sécuritaire et politique au Congo et l'évaluation des contraintes et les facteurs de succès d'un programme DDR concernant les ex-combattants Ninjas Nsiloulou de la guerre du Pool avec des recommandations ;

13. Un document de programme DDR conforme aux standards en la matière, incluant d'une part des mesures relatives à la réintégration des rebelles dans leur milieu d'origine et d'autre part les dispositions relatives à la consolidation de la paix durable dans le Pool et au niveau national.

14. Des orientations claires au bureau du Coordonnateur du SNU et au Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants pour une meilleure stratégie d'opérationnalisation du programme DDR.

IV – METHODOLOGIE :

16. La mission utilisera une méthodologie la mieux adaptée aux objectifs de la mission. Elle aura des entretiens avec des autorités gouvernementales et des autres institutions ainsi que de la société civile et les partenaires techniques et financiers directement impliqués dans le DDR et la consolidation de la paix au Congo ou susceptible de l'être. La mission utilisera également la documentation disponible sur le sujet. Une descente de terrain pourra être effectuée si possible, pour rencontrer d'autres type d'acteurs clés comme les autorités locales, les populations déplacées, les délégués des Ninjas Nsiloulou et la société civile.

V – DUREE ET LIEU DE LA MISSION :

15. La mission dans sa phase actuelle est de deux (2) semaines. Cette période sera utilisée utilement aux rencontres des parties prenantes, aux descentes de terrain, à l'exploitation des documents disponibles et à la production du draft du document de programme DDR, réintégration et consolidation de la paix durable au Congo.

16. La mission s'exécute à Brazzaville. Une descente à Kinkala est envisageable si les conditions de sécurité le permettent.

2. Agenda

Annexe 2 : Agenda de la Mission d'Evaluation de la Situation et d'Elaboration du programme DDR en République du Congo du 23 janvier au 3 Février 2018

Date	Activité
	Première partie de la mission
Jour 1 (mardi 23 jan)	Lancement de la mission
10h00'-11h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le R C pour le briefing sur les objectifs et l'approche méthodologique de la mission
11h30'-13h00'	Séance de travail avec l'équipe du Bureau du R C et du PNUD
13h00'-14h00'	Pause
14h30'- 15h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Haut Commissariat pour la Reintegration des Ex Combattants H C R C pour le briefing sur les objectifs et l'approche méthodologique de la mission
16h00'-17h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre conjointe avec les agences du SNU (PNUD, UNICEF, UNESCO, FNUAP, HCR, OMS, OMI)
Jours 2 (mercredi 24 jan) :	Rencontres avec les autorités nationales
8 h30' – 9h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat
10h00'-11h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres avec le Directeur de Cabinet, Ministère de l'Intérieur (DPKO&PNUD)
11h30'-12h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec la Ministre des Affaires Sociales (PNUD)
13h00'-14h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Ministre de la Justice (DPKO) Rencontre avec la ministre de la Promotion de la Femme (PNUD)
14h00'-15h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Ministre du Plan (DPKO) Rencontre avec le Ministre de l'Emploi et de la formation qualifiante (PNUD)
15h30'- 16h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec l'Union Européenne (DPKO&PNUD)
17h00'-17h45'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec les représentants du Pasteur Ntumi (DPKO&PNUD)
Jour 3 (jeudi 25 jan)	Suite Rencontres avec les autorités nationales
10h00'-11h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Pdt du Sénat (DPKO&PNUD)
11h30'-12h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Pdt de la Commission Nationale Suivi des Accords de Paix (DPKO&PNUD)
12h30'-13h30'	Pause
13h30'-14h30'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Parti Congolais du Travail (DPKO&PNUD)
15h00'-16h00'	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec le Chef de l'Opposition (DPKO) Rencontre avec les experts des ministères concernés par la réintégration (agriculture, commerce, construction, industrie, PME-Artisanat)(PNUD)
16h30'-17h30'	Rencontre avec le Député de Kinkala (DPKO&PNUD)
Jour 4 (vendredi 26 jan)	Déscente de terrain et rencontre avec les autorités du POOL
7 h30'-9h30'	<ul style="list-style-type: none"> Voyage à Kinkala (DPKO&PNUD)

9h30'-10h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le Préfet et les autorités administratives du Pool
11h00'-12h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le commandement de la zone militaire du POOL
12h30'-13h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'évêque de Kinkala,
13h30'-14h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec des ex-combattants Ninjas à Kinkala
15h00'-16h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la société civile et les acteurs humanitaire locaux dans le Pool
16h00'-16h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Visite d'un futur site de cantonnement des Ninjas à Kinkala
16h30'-18h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de la descente à Kinkala et retour sur Brazzaville
Jour 5 (samedi 27 jan)	Présentation des résultats de la mission
9h00'-11h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le Pdt de l'Assemblée Nationale (DPKO) • Rencontre avec les ONGs oeuvrant dans le domaine de la réintégration des Jeunes (PNUD)
11h00'-12h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion de debriefing et mise au point avec les équipes techniques sur la première semaine
Jour 6 (dimanche 28 jan)	<i>Pas d'activité</i>
Jour 7 (lundi 29 jan)	Suite rencontres les Partenaires financiers (DPKO)
8h00' - 8h45'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec AFD
9h00'-10h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Ambassade de France
10h30-11H30	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la Banque Mondiale Rencontre et la BAD
11h30'-12h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Ambassade de Chine
12h30'-13h30'	Pause
14h00'-15h00'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Ambassade des USA
15h30'-16h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Ambassade de Turquie
16h30'-17h30'	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Ambassade d'Italie
Jour 8 (mardi 30 jan)	
	Elaboration des orientations pour le Programme DDR et de Réintégration (toute la journée)
Jour 9 (mercredi 31)	
	Elaboration des orientations pour le Programme DDR et de Réintégration (toute la journée)
Jour 10 (jeudi 1 Février)	
10h00-11h00	<ul style="list-style-type: none"> • Debriefing auprès du R C
11h30-12h30	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats et debriefing auprès du Haut-Commissariat à la Réinsertion des ex-combattants et des ministres clé
Jour 11 (vendredi 2 Février)	
10h00-12h00	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats de l'évaluation de la situation & des orientations d'un programme DDR (devant le RC et les chefs d'agences du SNU et les autres PTFs (USA, France, Allemagne, Italie, Chine, Russie, Turquie, Pays de la CEMAC, Afrique du Sud)

3. Interlocuteurs

Annexe 3 Répertoire des personnalités rencontrées lors de la Mission d'Évaluation de la Situation et d'Élaboration du programme DDR en République du Congo du 23 janvier au 3 Février 2018

Agences du Système des Nations Unies	
Prénoms et noms	Fonctions
Anthony Kwaku Ohemeng-Boamah	Coordonnateur du Système des Nations Unies/Représentant Résident du PNUD
Mohamed Abchir	Représentant Résident Adjoint du PNUD
Cyr Modeste Kouamé	Représentant de l'UNHCR
Micaela Marques De Sousa	Représentante de l'UNICEF
Ana Elisa Santana Afonso	Représentante de l'UNESCO
Barbara Laurenceau	Représentante de l'UNFPA
Dr Fatoumata Binta T. Diallo	Représentante de l'OMS CONGO
Gilbert Mboundou	Chargé de Bureau de l'OIM
Gad Niyomugabo	Chef de Mission Comité International de la Croix Rouge
Césaire Edgard Bruno Bilombo	Chargé de Programme Adolescents et Jeunes à l'UNFPA
Prénoms et Noms	Membres du Gouvernement
Florent Tsiba	Ministre d'Etat, Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat
Euloge Landry Kolélas	Ministre, Haut Commissariat à la Reintégration des Ex Combattants
Gaspard Kimpala	Directeur de Cabinet, Ministère de l'Intérieur
Antoinette Dinga Djondo	Ministre des Affaires Sociales et de l'action humanitaire
Aimé Ange Wilfrid Bininga	Ministre de la Justice
Inès Nefer Bertille Ingani	Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement
Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babakas	Ministre du plan, de la statistique et de l'intégration régionale
Nicéphore Antoine Thomas Filla Saint Eudes	Ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante
Jean Gustave Ntongo	Délégués du Pasteur Ntumi ayant paraphé l'Accord de Kinkala
Institutions de la République du Congo	
Isidore Mvouba	Président de l'Assemblée Nationale
Pierre Ngolo	Président du Sénat
Marius Mouambenga	Président de la Commission Nationale de Suivi des Accords de Paix
Pierre Ngolo	Secrétaire Général du Parti Congolais du Travail
Pascal Tsaty-Mabiala	Chef de l'Opposition Congolaise
Guy Brice Parfait Kolelas	Député de Kinkala
Autorités du POOL	

Georges Kilebé	Préfet du Pool
Basile Boka	Commandant de la zone militaire du département du Pool
Louis Portella Mbuyu	Evêque de Kinkala,
	Délégués des ex-combattants Ninjas à Kinkala
	Société civile et les acteurs humanitaire locaux dans le Pool
	Corps Diplomatiques
Saskia De Lang	Ambassadrice, Chef de la délégation de l'Union Européenne,
Lionel Cafferini	Directeur AFD
Bertrand Cochery	Ambassadeur de France
Issa Djibrilla	Représentant Résident de la Banque Mondiale
Nourdine Kane DIA	Représentant de la BAD
Xia Huang	Ambassadeur de la République Populaire de Chine
Todd P. Haskel	Ambassadeur des Etas Unis
Can Incesu	Ambassadeur de la Turquie
Paola Mantovani	Attaché des Affaires Administratives et Vicair
Klaus Peter Schick	Ambassadeur de l'Allemagne